



Rapport Annuel 2012

TABLE DES MATIERES

LES ORGANES DE LA SOCIETE	4 - 7
AVANT-PROPOS	10 - 11
RAPPORT CONSOLIDE DE GESTION	12 - 15
LES ACTIVITES DE LA BANQUE	18 - 25
RAPPORT DU REVISEUR D'ENTREPRISES AGREE	26 - 27
COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2012	28 - 31
- Bilan et postes hors bilan	28 - 29
- Compte de profits et pertes	30 - 31
ANNEXE AUX COMPTES	34 - 77
LES AGENCES RAIFFEISEN AU LUXEMBOURG	78

Conseil d'Administration

Ernest CRAVATTE	Président
Marion DIDIER	Vice-président
Albert HUBERTY	Vice-président
John BOUR	
Marc FISCH	
Marco GAASCH	
Guy HOFFMANN	
Patrick KOSTER	<i>depuis le 09/05/2012</i>
François KREMER	<i>depuis le 09/05/2012</i>
Henri LOMMEL	<i>depuis le 09/05/2012</i>
Léon MEYERS	<i>jusqu'au 09/05/2012</i>
Joseph RAUCHS	<i>jusqu'au 09/05/2012</i>
François ROSSLER	<i>jusqu'au 09/05/2012</i>
Martine SCHAEFFER	
Henri STRENG	
Guy SUTOR	
Raymond SCHADECK	<i>depuis le 01/01/2013</i>
Paul LAUTERBOUR	Président honoraire

Comité de Direction

Guy HOFFMANN	Président du Comité de Direction
John BOUR	Vice-Président du Comité de Direction
Jean-Louis BARBIER	Membre du Comité de Direction



De gauche à droite :

*John Bour, Vice-Président du Comité de Direction;
Jean-Louis Barbier, Membre du Comité de Direction;
Guy Hoffmann, Président du Comité de Direction;
Ernest Cravatte, Président du Conseil d'Administration.*

Directeurs

Pierre BACK	Ressources Humaines
Romain FUNK	Coordination Commerciale et Communication
Paul MARCY	Risk Management
Eric PEYER	Opérations
Mex THILL	Crédits

Sous-directeurs

Tom GRUENEISEN	Juridique
Marco HEINTZ	Organisation
Jean-Luc MARTINO	Informatique
Alain RIES	Marchés Financiers, Trésorerie
Jacques SCHANCK	Réseau des Agences
Guy WEYDERT	Gestion Patrimoniale
Jean-Marie WILDGEN	Réseau des Agences
Laurent ZAHLES	Entreprises

Attachés à la Direction

Guy EMERING	Entreprises
Arnold MARX	Entreprises
Romain MAZOUIN	Gestion Patrimoniale
Gilbert PUTZ	Back-Office
Fränk SCHAACK	Juridique
Guy SCHMIT	Crédits
Patrick SCHROEDER	Informatique
Carlo STOEVER	Marchés Financiers, Trésorerie

Audit Interne Compliance

Michel DETZEN
Claude BORSCHETTE





Conférence-Débat « Werte schaffen Werte » à l'occasion de l'Année Internationale des Coopératives, avec la participation de Ulrich Wickert, présentateur-télé et écrivain allemand, Ernest Cravatte, président du Conseil d'Administration de la Banque Raiffeisen, Guy Hoffmann, Président du Comité de Direction de la Banque Raiffeisen, François Biltgen, Ministre de la Justice, Romain Schneider, Ministre délégué à l'Economie solidaire et Pierre Leyers, journaliste économique au Luxemburger Wort.




Guy HOFFMANNPrésident du
Comité de Direction
Ernest CravattePrésident du
Conseil d'Administration

Marquée par la crise de la dette européenne, l'année 2012 a connu des interventions répétées de la part des différentes institutions visant à aider les pays concernés et à convaincre les acteurs économiques de la volonté absolue de l'Union Européenne de ne pas abandonner un Etat membre en difficultés. Des mécanismes d'aide ont été mis en œuvre et ont porté leurs fruits. Cependant, l'austérité budgétaire qui accompagnait ces mesures a plongé les économies de la zone euro dans l'incertitude et a généré un désarroi grandissant pour toute une partie de la population européenne.

La perception de ces événements est aujourd'hui telle que beaucoup de citoyens y ont vu des mesures de sauvetage prises en faveur de banques irresponsables et ceci au détriment du contribuable européen. L'image du secteur s'en trouve sérieusement ternie.

Les banques de leur côté - y compris celles qui n'ont pas participé à des opérations de financement ou de négoce hasardeuses - doivent affronter les conséquences de la crise dans un environnement de taux d'intérêt à un niveau historiquement bas entraînant un rétrécissement continu des marges de transformation et donc de la rentabilité. La pression réglementaire ne cesse d'augmenter et les coûts de mise en place pèsent lourd. Les dispositions de Bâle III, notamment celles concernant le niveau de capitalisation requis, obligeront d'aucuns à repenser leur 'business model'. La place financière de Luxembourg se voit en plus confrontée à la disparition du secret bancaire et devra, à l'avenir, faire valoir d'autant plus ses autres attraits pour stabiliser une clientèle étrangère historique insécurisée et pour en séduire une nouvelle, bien plus exigeante en termes de qualité de service.

Grâce surtout à sa politique prudente, inhérente au modèle coopératif, et à son action centrée sur le marché local, la Banque Raiffeisen a été peu affectée par les conséquences directes de ces évolutions. L'année 2012 a ainsi été, en

termes de résultats, une bonne année pour notre banque. Nous nous en réjouissons et pensons pouvoir en être fiers compte tenu du contexte particulièrement difficile.

Les trois métiers de la Banque, à savoir ceux du réseau des caisses et agences, des services aux entreprises et de la gestion patrimoniale, se sont très bien développés ce qui se reflète aussi bien dans la croissance du volume des prêts et crédits (+7,8 %) que dans l'augmentation des dépôts confiés à la banque (+10,2 %). Le bénéfice ordinaire de l'exercice affiche, quant à lui, une légère croissance. Ces évolutions très positives confirment l'engagement de la banque à soutenir l'économie nationale ainsi que sa stratégie dont l'un des objectifs est de se positionner comme la version moderne de la traditionnelle 'Hausbank', partenaire de ses clients à chaque étape de leur vie.

Le renforcement considérable de nos fonds propres qui résulte à la fois de notre bénéfice ordinaire et du bénéfice exceptionnel comptabilisé dans le cadre de la restructuration de notre activité de réassurance intra-groupe, et l'avancement décisif des projets qui préparent notre banque à l'avenir sont pour nous de puissants facteurs de motivation. Ils nous permettront d'affronter sereinement une pression concurrentielle sans cesse croissante dans un environnement économique incertain.

Les travaux en vue de la migration vers une nouvelle plateforme informatique ont très bien progressé au courant de l'exercice de sorte que la banque a pu mettre en production son nouveau système informatique à la fin du 1^{er} trimestre 2013. Il permettra à la banque une gestion interne plus performante, encore mieux sécurisée et la délivrance d'un service à la clientèle encore plus pointu. L'implémentation de cette plateforme était un projet d'envergure qui a demandé des efforts considérables de la part de tous nos employés, de ceux qui ont été impliqués directement comme de ceux indi-

rectement impactés par cette charge de travail exceptionnelle. C'est pourquoi nous tenons à les remercier de leur contribution et à les féliciter pour le résultat atteint. Par ailleurs, la banque a continué à investir dans ses infrastructures immobilières; un tiers des agences ont jusqu'à ce jour bénéficié du programme de modernisation entamé il y a quelques années et peuvent désormais accueillir leurs clients dans un cadre rénové et adapté aux besoins actuels. Si la banque dispose à ce jour d'une bonne couverture géographique, nous réévaluons régulièrement l'opportunité de nouvelles implantations sur différents points du territoire afin d'adapter notre réseau des caisses et agences aux évolutions démographiques et d'ainsi garantir une proximité adéquate à nos clients. C'est dans ce sens que la banque a procédé à l'ouverture d'une nouvelle agence à Luxembourg-Gare. Un autre projet d'envergure, la construction du futur siège de la Banque à Leudelange, a bien avancé de sorte que le déménagement est prévu pour cet été. Ce nouveau bâtiment offrira une structure d'accueil haut de gamme à la clientèle et des conditions de travail optimales à nos employés.

Consciente de sa responsabilité citoyenne, la banque Raiffeisen n'a pas recouru à des réductions d'effectifs mais, bien au contraire, a continué à investir dans ses collaborateurs. L'effectif a été renforcé par la création de 20 nouveaux postes. Dans le but d'assurer le développement professionnel de nos collaborateurs et de garantir aux clients un service de qualité, nos équipes ont suivi plus de 2300 jours de formation en 2012.

L'Organisation des Nations Unies avait proclamé 2012 « Année internationale des coopératives » pour mettre

AVANT-PROPOS

en évidence la contribution des coopératives dans le développement économique et leur impact dans la lutte contre la pauvreté, dans la création d'emplois et dans l'intégration sociale. Les coopératives ont en effet démontré, particulièrement durant les années de crise depuis 2008, qu'elles constituent un modèle commercial robuste et viable, susceptible de prospérer tout en servant au mieux les intérêts de leurs partenaires.

C'est d'autant plus vrai pour notre banque qui - forte de sa structure coopérative - a réussi à faire profiter ses membres et clients de sa stabilité et de son évolution continue - mais contrôlée - et ceci malgré la crise persistante qui a marqué ces dernières années. Cette évolution n'a été possible que grâce à la confiance accordée à notre Banque et à la fidélité de nos clients.

La satisfaction de nos partenaires est un objectif prioritaire de notre approche commerciale et c'est donc une belle récompense de voir se conforter notre position de leader du marché luxembourgeois en matière de satisfaction et de loyauté de la clientèle, selon les résultats de l'enquête menée par TNS-Ilres.

Raiffeisen est, et sera, à l'écoute et au service de tous ses partenaires et agira en toutes circonstances en citoyen responsable, dans l'intérêt de l'économie nationale. Nous sommes convaincus que notre banque est bien préparée pour affronter les défis qui l'attendent.

**RAPPORT CONSOLIDE
DE GESTION**

Le périmètre de consolidation comprend la Banque Raiffeisen et ses Caisses affiliées au sens de l'article 12 de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier. Dans la suite de ce rapport, le terme Banque désignera l'ensemble formé par la Banque Raiffeisen et ses Caisses.

L'année 2012 a été marquée par le prolongement de la « crise » qui a débuté en 2007. L'économie mondiale peine à redémarrer, la situation en Europe étant marquée par des taux de chômage élevés, des déficits publics importants et une croissance atone. Si les intervenants européens semblent avoir repris la maîtrise de la dette souveraine (particulièrement des pays méditerranéens), les mesures mises en place n'ont pas permis de relancer la croissance. Le niveau d'activité actuel en Europe est ainsi toujours inférieur à ce qu'il était fin 2007, avant la crise, l'année 2012 étant marquée par une nouvelle baisse de la production dans l'Europe des 27. La Banque Centrale Européenne a mis en place différents mécanismes pour tenter de soutenir l'économie européenne, ramenant son taux directeur à 0,75 % le 11 juillet 2012, et mettant en place des opérations de financement à long terme à taux fixe. A partir de la deuxième moitié de l'année, les bourses ont reflété la diminution de l'incertitude sur l'évolution de la situation économique et l'espoir d'une reprise. Les indices européens clôturent l'année une dizaine de % au dessus du niveau de début d'année, à l'exception des pays du sud de l'Europe (+2,92 % pour Lisbonne, -4,66 % pour Madrid), l'indice composite Stoxx 50 terminant l'année à +8,78 %. L'indice américain S&P 500 a clôturé l'année 13,41 % au-dessus de son cours d'ouverture. Les progressions récentes n'ayant toujours pas pu compenser les 40 % perdus en 2008, cet indice a clôturé 2012 3 % sous le niveau de la clôture de 2007.

Au niveau domestique, le Luxembourg a ressenti l'absence de croissance dans l'espace européen. Alors que la croissance du PIB s'élevait encore à 1,7 % en 2011, elle n'a été que de 0,5 % en 2012 avec une augmentation du taux de chômage (passant de 5,7 % fin 2011 à 6,4 % fin 2012).

Dans ce contexte économique difficile et dans un environnement domestique toujours très concurrentiel, les activités de la Banque, particulièrement la récolte des dépôts des particuliers et l'octroi de crédits aux particuliers et aux petites et moyennes entreprises, ont poursuivi leur croissance.

La banque locale coopérative Raiffeisen poursuit son engagement au service de la clientèle particulière et des entreprises luxembourgeoises. La Banque fournit des services complets, modernes et attractifs à ses clients, mariant dynamisme et sécurité. Pour se donner les moyens de répondre aux besoins de ses clients, la Banque modernise régulièrement son réseau d'agences, construit son nouveau siège social - qui sera inauguré en 2013 - et finalise le remplacement de ses applicatifs informatiques par un progiciel intégré.

Hausse exceptionnelle du résultat net

Le résultat de la Banque affiche pour l'exercice 2012 un bénéfice net de 42,94 millions d'euros, contre 17,24 millions d'euros à la fin de l'exercice précédent, en hausse de 25,70 millions d'euros. Cette croissance exceptionnelle du résultat net est liée à une restructuration du périmètre des participations de la Banque qui a conduit à la reconnaissance d'un revenu non récurrent fiscalement exonéré de 25,5 millions d'euros.

Le résultat ordinaire, qui dépasse légèrement le résultat record de l'exercice précédent, ainsi que le résultat exceptionnel permettront à la Banque un renforcement conséquent de ses fonds propres dans la perspective de l'introduction des nouvelles normes dites Bâle III et CRD 4.

Bilan

Au 31 décembre 2012, le total du bilan présente une hausse de 6,2 % par rapport à la fin de l'exercice précédent pour s'établir à 6 291,0 millions d'euros.

Au passif du bilan, les fonds confiés par la clientèle non bancaire (dettes envers la clientèle non bancaire et dettes représentées par un titre) ont enregistré une progression dynamique de 10,2 %. Les dettes envers la clientèle non bancaire ont augmenté de 5,7 % pour s'établir à 5 068,3 millions d'euros tandis que les dettes représentées par un titre ont augmenté de 74,8 % pour s'établir à 585,3 millions d'euros.

La source de refinancement la plus importante de la Banque que sont les fonds confiés par la clientèle non bancaire constituent ainsi 90 % des ressources de la Banque.

En 2012, la Banque a encore continué à réduire sa dépendance des sources de financements les plus volatils en diminuant de 197,1 millions d'euros les engagements envers les contreparties du secteur bancaire qui ne représentent plus que 2,7 % du passif.

A l'actif du bilan, les créances sur la clientèle et opérations de crédit-bail s'élèvent à 4 564,0 millions d'euros au 31 décembre 2012, en hausse de 328,5 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2011.

Cette croissance de 7,8 % témoigne, comme celle des exercices précédents, de la priorité accordée par la Banque au développement de l'économie nationale. Une part importante se situe dans le domaine des prêts au logement et des prêts immobiliers aux personnes physiques et aux petites et moyennes entreprises ainsi que des crédits d'investissement en général aux entreprises.

Les placements en valeurs mobilières à revenus fixe s'élèvent à 969,3 millions d'euros en hausse de 96,9 millions alors que les créances sur les établissements de crédit et les avoirs en caisse et les dépôts auprès de la banque centrale ont diminué respectivement de 47,5 millions et de 7,3 millions pour atteindre au total 659,3 millions d'euros.

Compte de profits et pertes

Les taux d'intérêt ont poursuivi au cours de l'année 2012 la décroissance entamée en 2011. Les taux courts se sont stabilisés à la fin de l'été à des niveaux très bas, tandis que les taux des maturités de 6 à 12 mois ont poursuivi leur baisse jusqu'à la fin de l'année. La baisse du produit net d'intérêts de 2,2 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent s'explique ainsi par des conditions de transformations d'échéances moins favorables malgré la croissance importante des volumes des dépôts et des crédits de la clientèle, résultat du développement des métiers fondateurs de la Banque, la collecte de l'épargne et l'octroi de crédits.

Le résultat net de commissions augmente de 6,4 % par rapport à l'exercice 2011 pour s'établir à 15,2 millions d'euros. Cette croissance est le reflet du développement des activités de crédit et de gestion patrimoniale de la Banque.

Les résultats de valeurs mobilières à revenu variable sont impactés favorablement d'un montant de 25,5 millions d'euros suite à la restructuration du périmètre des participations de la Banque.

Le résultat net d'opérations financières s'établit à 1,7 millions d'euros suite à l'échéance de titres du portefeuille de placement, pour lesquels la politique de prudence de la Banque avait conduit à constituer des corrections de valeur au cours des exercices précédents.

Le produit net bancaire (somme du produit net d'intérêt, du résultat net de commissions, des revenus de valeurs mobilières et du résultat provenant d'opérations financières) est en hausse de 22,5 % par rapport à l'exercice 2011. La part récurrente du produit net bancaire se situe toutefois 1,5 % sous le niveau de l'année précédente, la croissance des volumes d'opérations avec la clientèle et des commissions ne compensant pas entièrement le recul des résultats d'intérêts.

Les coûts d'exploitation de la Banque (frais généraux et corrections de valeur sur actifs corporels et incorporels) sont impactés fortement par les charges ponctuelles engagées pour le programme de modernisation des systèmes

informatiques de la Banque et présentent une hausse globale de 2%.

Les effectifs moyens de la Banque ont augmenté de 20 équivalents temps plein au cours de l'exercice 2012. La combinaison des tranches indiciaires, des augmentations barémiques et de l'augmentation du nombre moyen des salariés a engendré une hausse de 8,1 % des frais de personnel, principal poste de dépenses de la Banque, par rapport à l'exercice 2011. Les autres frais administratifs connaissent une baisse de 7,1 %, après plusieurs années de hausses sensibles générées par le plan volontariste de modernisation de l'infrastructure informatique.

La stricte application de sa politique de prudence dans la gestion du risque de son portefeuille de crédits a conduit la Banque à une dotation nette aux corrections de valeurs sur créances de 5,1 millions d'euros.

La Banque n'a procédé, pour l'établissement de ses comptes, à aucun changement dans ses méthodes de comptabilisation et dans son approche particulièrement prudente des principes d'évaluation et de traitement comptables des frais généraux et des provisions.

Compte tenu des éléments qui précèdent et après déduction des charges fiscales, la Banque affiche pour l'exercice 2012 un bénéfice net de 42,94 millions d'euros, contre 17,24 millions d'euros à la fin de l'exercice précédent, en hausse de 25,70 millions d'euros. Ce résultat, conjugué au renforcement des effectifs et à la modernisation de l'infrastructure ainsi qu'au développement du réseau d'agences, permettra un maintien de la croissance dans les années à venir, malgré les incertitudes pesant sur l'environnement économique futur.

Le résultat net de la Banque Raiffeisen (non consolidé), sur l'affectation duquel l'assemblée Générale Ordinaire est appelée à se prononcer, s'élève à 34 977 258,86 EUR et représente environ 81,5 % du résultat consolidé.

Depuis l'arrêté des comptes au 31 décembre 2012, aucun événement important pouvant mettre en cause la bonne marche des affaires ne s'est produit et les activités de la Banque continuent à se développer favorablement.





30.09.2012

L'évolution 2012 du chantier du futur siège de la Banque Raiffeisen à Leudelange.



30.09.2012



05.12.2012



05.12.2012

LES ACTIVITES DE LA BANQUE

Particuliers

La satisfaction de ses clients est un des principaux objectifs de l'approche commerciale de la Banque Raiffeisen. C'est donc avec une grande fierté que la Banque a accueilli les résultats de l'étude TNS Ilres 2012 sur le marché bancaire des particuliers. En effet, pour la 4^{ème} année consécutive, ce sont les clients de la Banque Raiffeisen qui sont les plus fidèles et les plus satisfaits de leur relation bancaire.

Comme dans le passé, la Banque a misé sur les relations de confiance avec ses clients et partenaires, et a pu développer ses activités en augmentant le nombre de ses clients d'une part et en renforçant ses liens existants avec sa clientèle fidèle d'autre part.

Les activités de **prêts et crédits** ont connu une croissance de 7,8 % au cours de l'exercice 2012. Ce sont les prêts au logement - domaine dans lequel la Banque a su conforter sa position sur le marché national - qui ont été le moteur de cette croissance. Les taux extrêmement bas ont d'ailleurs suscité un certain intérêt de la clientèle pour les taux fixes proposés par la banque.

La croissance de l'activité de prêts et crédits s'est répercutée de manière proportionnelle sur le volume des **assurances solde restant dû**.

En matière de **dépôts**, les produits d'épargne classiques ont attiré une clientèle soucieuse de placer ses avoirs de manière prudente. Dans le but de promouvoir ces produits et d'encourager l'épargne régulière, Raiffeisen a lancé en 2012 une campagne de communication spécifique qui s'est vue attribuer le Prix Silver dans la catégorie « Presse » lors des Media Awards.

Les clients se sont également tournés vers les différentes solutions **d'assurance-épargne**, combinant un rendement intéressant, la protection des proches ainsi que des avantages fiscaux.

En 2012, la Banque Raiffeisen a développé son offre commerciale en rattachant une série d'avantages à ses **cartes de crédit**. Qu'il s'agisse d'assurances « achats », « voyages » ou encore « vol de téléphone portable », en fonction de la carte choisie les clients peuvent désormais bénéficier d'une large couverture en matière de protection et de dédommagement. Ce sont surtout les cartes haut de gamme, MasterCard Gold et VISA Premier, offrant un niveau de protection très élevé, qui ont connu un franc succès auprès de la clientèle.

Flexible et accessible à tout moment, le service de banque en ligne Raiffeisen.Net offre une multitude d'avantages. Ainsi, en 2012, la Banque a pu observer une croissance de plus de 15 % du nombre d'utilisateurs de l'outil d'online banking.

Événements

Molconcours

« Jeunes et moins jeunes - dessinez les liens qui vous unissent » : telle était la devise sous laquelle la Banque Raiffeisen avait fait appel à la créativité des jeunes entre 4 et 18 ans du Grand-Duché pour la 42^{ème} édition de son concours de dessin. Au total, plus de 26.000 enfants et adolescents ont participé au Luxembourg et plus d'un million au niveau européen. Dans ce contexte, la créativité du lauréat luxembourgeois dans le groupe des 9-10 ans a su convaincre le jury international qui lui a attribué le 1^{er} prix dans sa catégorie.

Conférence « Werte schaffen Werte »

L'année 2012 a été déclarée Année Internationale des Coopératives par l'Assemblée générale des Nations Unies. En effet, ce modèle entrepreneurial, basé sur la collaboration, a connu un nouvel essor ces dernières années et bénéficie aujourd'hui d'une grande popularité partout dans le monde.

En tant que banque coopérative, la Banque Raiffeisen a pu se développer en mettant les intérêts de ses membres au cœur de ses activités et en recherchant les relations à long terme avec ses clients et partenaires.

A l'occasion de l'Année des coopératives, la Banque Raiffeisen a organisé, avec le soutien du Département de l'économie solidaire du Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur, une conférence portant sur les notions de valeurs et d'éthique au sein d'un système économique marqué par la crise financière.

Afin de débattre sur cette thématique, la Banque a fait appel, entre autres, à l'illustre présentateur-télé et écrivain allemand, Ulrich Wickert. Après une introduction d'Ernest Cravatte, président du Conseil d'Administration de la Banque Raiffeisen, Ulrich Wickert a souligné dans son discours l'importance des valeurs dans la vie économique.

Cet exposé a été suivi d'une table ronde animée par Pierre Leyers, journaliste économique au Luxemburger Wort, réunissant Guy Hoffmann, Président du Comité de Direction de la Banque Raiffeisen, le Ministre de la Justice François Biltgen, le Ministre délégué à l'Economie solidaire Romain Schneider ainsi qu'Ulrich Wickert.

« Se fondant tout particulièrement sur la notion de valeurs, les coopératives ont montré qu'elles constituaient un modèle commercial, robuste et viable, susceptible de prospérer même pendant les périodes difficiles. Ce succès a contribué à empêcher de nombreuses familles et communautés de sombrer dans la pauvreté. »

Ban Ki Moon, secrétaire général des Nations Unies

Clientèle professionnelle

L'année 2012 a conforté la Banque Raiffeisen dans son choix stratégique du développement des services à la clientèle professionnelle. Principalement orientée vers les entreprises familiales, la Banque a continué à déployer ses efforts au niveau de l'accompagnement de ses clients professionnels et à se positionner en tant que partenaire fiable du monde des entreprises. Elle s'est vu confirmer, aussi dans ce segment, par les résultats plus qu'encourageant en termes de pénétration et degré de satisfaction de la clientèle.

En collaboration avec le réseau des Caisses et des Agences et avec le département Gestion Patrimoniale, le département Entreprises s'est engagé à offrir en permanence un service de qualité élevé et à couvrir au mieux les besoins professionnels des entreprises, mais également les besoins privés de leurs associés et employés. Ces efforts ont été récompensés par une consolidation saine de sa base clientèle accompagnée par une croissance équilibrée des dépôts et crédits ainsi que des volumes traités.

Historiquement très attachée au développement des activités des secteurs agricoles et viticoles, Raiffeisen demeure le partenaire de référence dans ce domaine. La Banque a témoigné de son support à ce secteur d'activité, en participant entre autres à la Foire Agricole avec un stand d'information présentant la panoplie de ses solutions et services bancaires. Raiffeisen a réussi à consolider sa position dans ce segment important.

Gestion patrimoniale

L'année 2012 a été une année mouvementée pour les épargnants. En effet, les craintes par rapport à la dette souveraine en Europe et le risque de contagion de la crise grecque sur des pays comme l'Espagne ou l'Italie ont engendré des défis majeurs pour l'Union Européenne. La déclaration du président de la Banque centrale européenne de défendre l'Euro à « tout prix » a, quant à elle, eu une influence positive sur les marchés financiers.

Réagissant aux nombreuses incertitudes engendrées par la situation économique, les épargnants se sont concentrés sur des investissements à faible risque tout en recherchant une rentabilité garantie.

La Banque Raiffeisen a répondu aux attentes des investisseurs en émettant des produits à capital garanti et à rendement fixe comme p.ex. des « Step-Up ». Parallèlement, les conseils en placement ont notamment porté sur des solutions à faible risque, et ce, dans un souci de diversification combinant classes d'actifs, secteurs, devises et régions.

Dans ce contexte, le département Gestion patrimoniale de la Banque a organisé en 2012 un nombre important de séances d'information, « tables rondes », à travers le pays dans le but de renseigner les épargnants sur les différentes solutions s'offrant à eux. Parallèlement, la Banque Raiffeisen a eu le plaisir d'organiser, pour la 4^{ème} année consécutive, une conférence sur les marchés financiers en collaboration avec son partenaire Vontobel.

Conférence sur les marchés financiers

« Plans d'austérité ou croissance en Europe : un faux débat », tel était le fil rouge du discours de Luc Frieden, Ministre des Finances, lors de la conférence organisée par la Banque Raiffeisen au Centre Culturel de Rencontre de l'Abbaye de Neumünster. Témoignant de sa confiance envers la monnaie unique européenne, le Ministre a rassuré le public même si la situation en Europe peut sembler alarmante pour certains.

« Diminuer les dépenses des Etats de manière intelligente » était donc le mot d'ordre lancé par Luc Frieden et développé par Christophe Bernard, stratège auprès de la banque privée suisse Vontobel, venu informer les clients de la Banque Raiffeisen sur les stratégies d'investissement dans un environnement économique turbulent.

Projets

Risk Management

En 2012, la fonction Risk Management s'est attachée à poursuivre l'amélioration des méthodes de gestion des risques au sein de la Banque dans un contexte économique toujours incertain. Plusieurs actions ont été menées afin d'assurer une gestion adéquate des principaux facteurs de risque au regard de la politique de risque de la Banque. Ces actions ont permis, entre autres, d'améliorer qualitativement le portefeuille propre de la Banque et d'optimiser la gestion du risque de crédit à travers un suivi plus strict des taux de défauts de notre portefeuille de crédits.

Le contexte réglementaire a également fait l'objet de toutes les attentions. Fin 2012, la fonction Risk Management a débuté les travaux résultant des exigences réglementaires formulées par la circulaire CSSF 12/552 concernant la Gouvernance interne. Sous l'impulsion de cette fonction, un nouveau comité opérationnel dénommé CIQ (Contrôle Interne et Qualité) a été constitué durant l'exercice 2012 afin de structurer et coordonner le dispositif de contrôle interne suivant les lignes directrices reprises dans la circulaire susmentionnée.

Dans le cadre de la réforme bancaire de Bâle III, la fonction Risk Management a poursuivi ses travaux préparatoires en vue d'anticiper cette nouvelle réforme.

Projet T24 / zeb

En 2012, la Banque Raiffeisen a investi considérablement dans l'achèvement de l'implémentation de son nouveau progiciel bancaire T24. Ce nouveau progiciel permettra à la Banque d'optimiser ses processus organisationnels. De cette façon, Raiffeisen pourra garantir à sa clientèle un service de très haute qualité tout en développant son offre commerciale. La migration du système informatique a eu lieu fin mars 2013.

Structures

Infrastructures

A l'instar des années précédentes, la Banque Raiffeisen a continué la modernisation de son réseau d'agences. Ainsi, les agences Kayl, Remich et Mersch ont déménagé vers des locaux entièrement neufs, tandis que des projets à Saeul, Ettelbrück, et Dudelange ont bien progressé.

En vue de renforcer ses activités dans les zones urbaines à forte densité démographique et ainsi se développer de manière stratégique, la Banque Raiffeisen a entamé en 2012 les travaux afin d'ouvrir une toute nouvelle agence à Luxembourg-Gare. Ce nouveau point de vente a pu ouvrir ses portes en mars 2013.

Par ailleurs, les travaux de construction du nouveau Siège de la Banque à Leudelange ont bien progressé. Le déménagement est prévu pour l'été 2013.

Ressources Humaines

La Banque a poursuivi le renforcement de ses effectifs. Ainsi, la Banque comptait 550 collaborateurs au 31 décembre 2012.

Conclusions

Le Conseil d'Administration tient à remercier tous les collaborateurs de la Banque Raiffeisen et des Caisses Raiffeisen de l'engagement et du dévouement dont ils ont fait preuve au courant de l'exercice 2012. Ce n'est que par leur travail que notre organisation a pu et pourra prospérer.

Proposition de répartition du bénéfice net au 31.12.2012

Résultat net de l'exercice: 34.977.258,86 EUR

- Fonds de réserve de catégorie A: 17.563.687,93 EUR
(dont réserve de l'impôt sur la fortune imputé: 1.283.168,63)
- Fonds de réserve de catégorie B: 17.413.570,93 EUR
(dont réserve de l'impôt sur la fortune imputé: 1.272.201,37)

*Au Conseil
d'Administration de
BANQUE RAIFFEISEN
Société Coopérative
46, rue Charles Martel
L-2134 Luxembourg*

Rapport sur les comptes consolidés

Conformément au mandat donné par le Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés ci-joints de BANQUE RAIFFEISEN ET DES CAISSES RAIFFEISEN AFFILIEES, comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2012 ainsi que le compte de profits et pertes consolidé pour l'exercice clos à cette date, et un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du Conseil d'Administration dans l'établissement et la présentation des comptes consolidés

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces comptes consolidés, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes consolidés en vigueur au Luxembourg ainsi que d'un contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre l'établissement et la présentation de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du réviseur d'entreprises agréé

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique ainsi que de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes consolidés. Le choix des procédures relève du jugement du réviseur d'entreprises agréé, de même que l'évaluation des risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation, le réviseur d'entreprises agréé prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié

des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes consolidés.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

À notre avis, les comptes consolidés donnent une image fidèle du patrimoine consolidé et de la situation financière consolidé de BANQUE RAIFFEISEN ET DES CAISSES RAIFFEISEN AFFILIEES au 31 décembre 2012, ainsi que des résultats consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des comptes consolidés en vigueur au Luxembourg.

Autre point

Les comptes consolidés de BANQUE RAIFFEISEN ET DES CAISSES RAIFFEISEN AFFILIEES pour l'exercice clos le 31 décembre 2011 ont été audités par un autre auditeur qui a émis une opinion non modifiée sur ces comptes consolidés en date du 18 avril 2012.

Rapport sur d'autres obligations légales ou réglementaires

Le rapport de gestion consolidé, qui relève de la responsabilité du Conseil d'Administration, est en concordance avec les comptes consolidés.

ERNST & YOUNG
Société Anonyme
Cabinet de révision agréé
représenté par



Sylvie TESTA

Luxembourg, le 17 avril 2013

ACTIF	NOTES	2012	2011
Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices des chèques postaux	4.1	42 613 306,50	49 907 860,89
Créances sur les établissements de crédit :			
a) à vue		513 104 367,23	278 450 212,97
b) autres créances		103 547 256,65	385 705 464,16
	4.1	616 651 623,88	664 155 677,13
Créances sur la clientèle	4.1, 4.10, 4.12, 4.32	4 455 316 640,43	4 129 292 325,06
Opérations de crédit-bail	4.1, 4.2, 4.10, 4.32	108 676 156,11	106 238 052,60
Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe :			
a) des émetteurs publics		494 609 062,77	363 433 454,03
b) d'autres émetteurs		474 664 274,65	508 912 489,75
	4.1, 4.3, 4.4, 4.8, 4.13	969 273 337,42	872 345 943,78
Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable	4.3, 4.5	2 004 066,85	2 010 039,50
Participations	4.3, 4.5, 4.8	881 409,99	913 515,27
Parts dans des entreprises liées	4.3, 4.6, 4.8	15 242 217,79	13 648 455,21
Actifs incorporels	4.8	10 908 007,77	11 126 535,40
Actifs corporels	4.8, 4.9	46 035 435,22	43 763 164,74
Autres actifs	4.7	2 149 385,48	3 025 941,17
Comptes de régularisation		21 281 786,18	27 589 682,42
TOTAL DE L'ACTIF		6 291 033 373,62	5 924 017 193,17

HORS BILAN	NOTES	2012	2011
Passifs éventuels		243 290 163,25	217 457 287,39
<i>dont cautionnements et actifs donnés en garantie</i>	4.24	76 090 828,65	74 249 407,94
Engagements	4.25, 4.32	727 903 166,24	821 535 196,28

(chiffres exprimés en euros)

BILAN CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2012

PASSIF	NOTES	2012	2011
Dettes envers les établissements de crédit :			
a) à vue		29 180 349,73	25 455 964,79
b) à terme ou à préavis		143 145 684,25	343 931 525,24
	4.14	172 326 033,98	369 387 490,03
Dettes envers la clientèle :			
a) dépôts d'épargne		561 238 878,37	590 585 075,61
b) autres dettes		4 507 088 475,66	4 205 446 650,54
<i>ba) à vue</i>		<i>3 152 713 972,12</i>	<i>2 845 690 234,65</i>
<i>bb) à terme ou à préavis</i>		<i>1 354 374 503,54</i>	<i>1 359 756 415,89</i>
	4.14, 4.22	5 068 327 354,03	4 796 031 726,15
Dettes représentées par un titre :			
- bons et obligations en circulation	4.14	585 289 091,57	334 888 824,77
Autres passifs	4.15	26 611 056,64	33 654 151,12
Comptes de régularisation		22 735 066,86	20 290 687,78
Provisions :			
a) provisions pour impôts		5 125 009,71	6 328 706,48
b) autres provisions		78 133 779,63	76 673 914,75
	4.17, 4.31, 4.36	83 258 789,34	83 002 621,23
Passifs subordonnés	4.14, 4.16	42 500 000,00	42 500 000,00
Postes spéciaux avec une quote-part de réserves	4.18	15 593 259,08	12 836 433,23
Fonds pour risques bancaires généraux		10 641 220,90	10 641 220,90
Parts sociales émises	4.19	238 269,00	213 675,00
Réserves	4.19	220 570 362,96	203 332 821,72
Résultat de l'exercice	4.19, 4.20	42 942 869,26	17 237 541,24
TOTAL DU PASSIF		6 291 033 373,62	5 924 017 193,17

(chiffres exprimés en euros)

COMPTE DE PROFITS ET PERTES CONSOLIDE

AU 31 DECEMBRE 2012

CHARGES	NOTES	2012	2011
Intérêts et charges assimilées	4.16	72 989 868,51	82 096 988,37
Commissions versées		698 925,26	846 265,21
Frais généraux administratifs			
a) frais de personnel	4.33, 4.34	42 527 888,55	39 358 227,91
dont :			
- salaires et traitements		35 299 996,59	32 699 890,15
- charges sociales		5 661 583,40	5 318 079,18
dont :			
- charges sociales couvrant les pensions		3 908 712,26	3 631 969,81
b) autres frais administratifs	4.35	30 707 005,14	33 059 817,03
		73 234 893,69	72 418 044,94
Corrections de valeur sur actifs incorporels et actifs corporels		6 859 512,53	6 130 357,89
Autres charges d'exploitation	4.30, 4.36	2 356 454,95	257 777,93
Corrections de valeur sur créances et provisions pour passifs éventuels et pour engagements		13 471 169,16	10 873 172,61
Corrections de valeur sur valeurs mobilières ayant le caractère d'immobilisations financières, sur participations et sur parts dans des entreprises liées		59 442,16	5 505 808,65
Dotations aux postes spéciaux avec une quote-part de réserves	4.18	2 925 848,55	441 092,41
Impôts sur les résultats ordinaires et exceptionnels	4.31	4 549 062,65	7 070 211,38
Autres impôts ne figurant pas sous les postes ci-dessus		283 685,79	283 350,61
Résultat de l'exercice	4.20	42 942 869,26	17 237 541,24
TOTAL CHARGES		220 371 732,51	203 160 611,24

(chiffres exprimés en euros)

COMPTE DE PROFITS ET PERTES CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2012

PRODUITS	NOTES	2012	2011
Intérêts et produits assimilés		159 436 625,35	170 720 507,59
<i>dont sur valeurs mobilières à revenu fixe</i>		<i>22 852 835,35</i>	<i>29 523 123,98</i>
Revenus de valeurs mobilières :			
a) revenus d'actions, de parts et autres valeurs mobilières à revenu variable		13 700,53	10 539,12
b) revenus de participations		1 149 972,11	1 307 004,15
c) revenus de parts dans des entreprises liées		25 500 000,00	0,00
		26 663 672,64	1 317 543,27
Commissions perçues		15 946 902,61	15 182 900,39
Bénéfice provenant d'opérations financières		1 691 707,23	1 853 330,35
Reprises de corrections de valeur sur créances et sur provisions pour passifs éventuels et pour engagements		8 318 841,30	9 053 602,09
Reprises de corrections de valeur sur valeurs mobilières ayant le caractère d'immobilisations financières, sur participations et sur parts dans des entreprises liées		354 653,87	0,00
Autres produits d'exploitation	4.29, 4.36	7 790 306,81	4 900 720,35
Produits provenant de la dissolution de postes spéciaux avec une quote-part de réserves	4.18	169 022,70	132 007,20
TOTAL PRODUITS		220 371 732,51	203 160 611,24

(chiffres exprimés en euros)





Mersch

Ouverture en 2012 des nouvelles agences de la Banque Raiffeisen à Remich et à Kayl, et réouverture de l'agence réaménagée de Mersch.



Mersch



Kayl



Kayl

BANQUE RAIFFEISEN ET CAISSES RAIFFEISEN AFFILIEES

**ANNEXE AUX COMPTES
CONSOLIDES
AU 31 DECEMBRE 2012**

NOTE 1 - GENERALITES***Constitution et administration***

La Banque Raiffeisen a été constituée par acte sous seing privé le 9 février 1926 sous la dénomination de « RAIFFEISENZENTRALE DES GROSSHERZOGTUMS LUXEMBURG » (CAISSE CENTRALE DES ASSOCIATIONS AGRICOLES LUXEMBOURGEOISES).

La dénomination de la Banque a été modifiée à deux reprises, en « CAISSE CENTRALE RAIFFEISEN » par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 décembre 1982 et en « BANQUE RAIFFEISEN » par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 juin 2001.

La Banque Raiffeisen – ci-après la Banque – est constituée en société coopérative pour exercer l'activité d'établissement de crédit.

La durée de la Banque est illimitée.

Les associés de la Banque sont, à ce jour, des personnes morales relevant des secteurs agricole, viticole et horticole luxembourgeois ainsi que les caisses d'épargne et de crédit affiliées (Caisses Raiffeisen) et un nombre limité de personnes physiques qui étaient membres de la « Caisse Centrale des Associations Agricoles Luxembourgeoises » au 30 décembre 1982. Les dispositions statutaires de la Banque permettent un élargissement de cette structure sociétaire.

Le Conseil d'Administration gère les affaires de la Banque, définit la stratégie commerciale et arrête les principes d'évaluation de la Banque dans le cadre des dispositions légales et statutaires. Il prend et détermine les conditions d'application de toute mesure propre à favoriser le développement et le perfectionnement de la Banque et de ses services et rentrant d'une façon générale dans les objectifs de la Banque. Il veille au bon fonctionnement des Caisses affiliées.

Le Conseil d'Administration de la Banque est composé de représentants des coopératives, associations et sociétés du secteur de l'agriculture et de la viticulture associés de la Banque, de représentants des Caisses Raiffeisen affiliées, d'un membre supplémentaire ainsi que du président et d'un membre du Comité de Direction.

En vertu de l'article 12 de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier telle qu'elle a été modifiée, est considéré comme un établissement de crédit unique l'ensemble formé par la Banque Raiffeisen et par les Caisses Raiffeisen affiliées. Par affiliation au sens dudit article, il faut entendre la détention d'une ou de plusieurs parts dans les fonds sociaux de la Banque.

Les engagements de la Banque et des Caisses Raiffeisen affiliées constituent des engagements solidaires.

La gestion journalière des affaires de la Banque ainsi que la représentation de la société, en ce qui concerne cette gestion, sont déléguées au Comité de Direction.

La surveillance de chaque Caisse Raiffeisen affiliée est confiée à un ou plusieurs commissaires. Leurs comptes annuels individuels ne sont pas soumis à une révision selon les normes internationales de révision. En vertu de l'article premier de la loi du 17 juin 1992 relative aux comptes annuels et comptes consolidés des établissements de crédit de droit luxembourgeois telle qu'elle a été modifiée, l'ensemble que constituent la Banque Raiffeisen et les Caisses Raiffeisen affiliées est repris dans des comptes consolidés.

NOTE 1 - GENERALITES (suite)***Nature des activités***

La Banque a pour objet l'exploitation d'un institut financier compensateur et bancaire, sous forme d'une caisse d'épargne et de crédit au sens de la loi relative au secteur financier, dont les principales opérations consistent à faire des opérations bancaires et financières, de recevoir du public des dépôts et d'autres fonds remboursables, à consentir des prêts et crédits, à gérer et d'administrer pour compte de tiers des portefeuilles et des activités d'affaires, à assister les Caisses Raiffeisen affiliées et à effectuer toutes les opérations lui étant nécessaires ou utiles dans l'accomplissement de son objet social.

La Banque a pour but de satisfaire les besoins financiers de ses associés et de ses clients en leur donnant le meilleur service au moindre coût possible selon les principes établis par F.W. Raiffeisen.

Elle a entre autres pour objectif de promouvoir les intérêts des exploitations agricoles et viticoles, de leurs coopératives et organismes professionnels, ainsi que des associés relevant d'autres secteurs économiques et de prendre toute mesure utile et nécessaire au bon fonctionnement et au développement de l'organisation coopérative d'épargne et de crédit.

Au regard des Caisses Raiffeisen affiliées, la Banque a en particulier pour but de les représenter collectivement et individuellement pour faire valoir leurs droits et intérêts communs ou particuliers, de promouvoir leur bon fonctionnement et d'organiser et d'exercer un contrôle administratif, technique et financier sur leur organisation et leur gestion.

Toutes les liquidités d'une caisse d'épargne et de crédit affiliée, à l'exception de celles requises pour les opérations journalières, sont obligatoirement déposées auprès de la Banque, qui garantit aux Caisses, une rémunération adéquate de leurs liquidités.

Comptes consolidés

L'exercice social coïncide avec l'année civile.

NOTE 2 – PRINCIPALES METHODES COMPTABLES

Les comptes consolidés de la Banque sont établis en conformité avec les prescriptions légales en vigueur au Grand-Duché du Luxembourg.

Les principales méthodes comptables qui ont été appliquées sont les suivantes :

1. Présentation des comptes consolidés

Les comptes consolidés sont établis conformément à la loi du 17 juin 1992 relative aux comptes annuels et comptes consolidés des établissements de crédit de droit luxembourgeois telle qu'elle a été modifiée (« la loi sur les comptes des banques »).

2. Périmètre de consolidation

En conformité avec les prescriptions légales applicables, l'ensemble que constituent la Banque et les Caisses Raiffeisen affiliées est repris dans les comptes consolidés. Au 31 décembre 2012, la consolidation par intégration globale est appliquée pour les 13 Caisses Raiffeisen affiliées qui détiennent chacune des parts dans le fonds social de la Banque.

Toutes les sociétés comprises dans la consolidation ont le même exercice social.

NOTE 2 – PRINCIPALES METHODES COMPTABLES (suite)

	Siège social	Fraction du capital détenu 31/12/12	Fraction du capital détenu 31/12/11
Parts dans les entreprises liées :			
Immobilière Raiffeisen S.A.	Luxembourg	99,9 %	99,9 %
Raiffeisen Luxembourg Ré S.A.	Luxembourg	100,0 %	0,0 %
Raiffeisen Vie S.A.	Luxembourg	50,0 %	50,0 %
Raiffeisen Finance S.A. (anciennement Raiffeisen Ré S.A.)	Luxembourg	100,0 %	99,9 %
Participations :			
Lux World Fund Advisory S.A. Holding	Luxembourg	12,5 %	13,3 %
Lux-Avantage Advisory S.A. Holding	Luxembourg	18,3 %	18,9 %
Lux-Equity Advisory S.A. Holding	Luxembourg	9,5 %	9,9 %
Lux-Garantie Advisory S.A. Holding	Luxembourg	11,8 %	11,8 %
Luxcash Advisory S.A. Holding	Luxembourg	7,0 %	7,3 %
Lux-Sectors Advisory S.A. Holding	Luxembourg	7,7 %	8,5 %
Société Luxembourgeoise de Capital-Développement pour les PME S.A.	Luxembourg	10,0 %	10,0 %
Lux-EuroStocks Advisory S.A. Holding	Luxembourg	17,0 %	15,4 %
Lux-Croissance Advisory S.A. Holding	Luxembourg	4,6 %	4,4 %
Luxbond Advisory S.A. Holding	Luxembourg	10,1 %	9,9 %
Lux-Top 50 Advisory S.A. Holding	Luxembourg	11,0 %	11,9 %
Lux-Portfolio Advisory S.A. Holding	Luxembourg	6,0 %	5,9 %
Cetrel S.A.	Luxembourg	3,4 %	3,4 %
Europay S.C.	Luxembourg	6,7 %	6,7 %
Visalux S.C.	Luxembourg	6,2 %	6,2 %
Lux-Index US Advisory S.A. Holding	Luxembourg	4,6 %	6,5 %
Lux-Protect Advisory S.A. Holding	Luxembourg	3,5 %	3,6 %
Lux-Pension Advisory S.A. Holding	Luxembourg	10,7 %	11,0 %
Luxtrust S.A.	Luxembourg	0,5 %	1,3 %
Faber Digital Solutions S.A.	Luxembourg	0,0 %	10,0 %

NOTE 2 – PRINCIPALES METHODES COMPTABLES (suite)

3. Méthode de consolidation

La méthode de l'intégration globale est appliquée.

Les éléments d'actif, de passif, de hors-bilan, ainsi que les produits et les charges des sociétés comprises dans la consolidation sont repris intégralement dans les comptes consolidés.

Toutes les transactions et tous les soldes inter-sociétés significatifs sont éliminés lors de l'établissement des comptes consolidés.

4. Evaluation

1. Principes généraux

Les comptes consolidés sont établis conformément aux principes comptables généralement admis et en conformité avec les lois et les règlements en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg. Les règles d'évaluation appliquées par la Banque se basent sur le chapitre 7 de la loi sur les comptes des banques.

2. Conversion des postes en devises

La Banque utilise la méthode de la comptabilité pluri-monnaire qui consiste à maintenir les postes d'actif et de passif dans leurs devises d'origine. Les actifs et passifs en monnaies étrangères sont convertis en EUR aux cours de change au comptant applicables à la date de bilan.

Aussi bien les pertes que les bénéfices de change réalisés et non réalisés lors de la réévaluation sont enregistrés au compte de profits et pertes de l'exercice, à l'exception de ceux sur postes d'actif et de passif spécifiquement couverts par des opérations de change à terme (« swaps » et opération de change à terme couvrant des postes d'intérêts). La réévaluation de ces opérations n'affecte pas le résultat de l'exercice en cours.

Les résultats provenant d'opérations de change à terme couvrant des postes du bilan sont inclus suivant le principe de la spécificité des exercices au prorata temporis sous les postes d'intérêts perçus ou bonifiés.

Les opérations à terme non couvertes font l'objet d'une évaluation individuelle sur base des cours à terme en vigueur à la date d'établissement du bilan. Les plus-values sont négligées ; les moins-values sont provisionnées au passif du bilan sous le poste « Provisions : autres provisions ».

Les revenus et charges exprimés en devises étrangères sont convertis en EUR aux cours de change applicables à la date de leur enregistrement.

NOTE 2 – PRINCIPALES METHODES COMPTABLES (suite)**3. Instruments dérivés**

Les engagements éventuels de la Banque qui résultent d'instruments dérivés, tels que swaps de taux d'intérêts, « forward rate agreements », « financial futures » et options sont enregistrés à la date de transaction en hors-bilan.

A la date d'établissement du bilan, si nécessaire, une provision est constituée pour les moins-values non réalisées constatées lors de l'évaluation individuelle au cours du marché des transactions non encore dénouées. Cette provision est renseignée au passif du bilan sous le poste du passif « Provisions : autres provisions ».

Dans le cas où l'instrument financier couvre un poste individuel d'actif ou de passif ou un portefeuille d'actifs ou de passifs et l'unité économique est établie, ainsi que dans des cas où l'instrument financier est couvert par une opération en sens inverse ne laissant pas de position ouverte, aucune provision n'est constituée.

4. Corrections de valeur spécifiques sur créances douteuses et créances irrécupérables

La politique de la Banque consiste à constituer des corrections de valeur spécifiques sur toutes les créances douteuses et créances irrécupérables. Le montant de la correction de valeur correspond à la différence entre la valeur comptable des créances et la valeur recouvrable estimée. La Banque réexamine régulièrement et à chaque fin de période tous ses actifs et apprécie s'il existe une quelconque indication qu'une créance a pu se déprécier.

Les corrections de valeur sont déduites des actifs auxquels elles se rattachent.

5. Provision forfaitaire pour éléments d'actifs et de hors-bilan à risques

La politique de la Banque consiste à constituer, en accord avec les dispositions de la législation fiscale luxembourgeoise, une provision forfaitaire pour éléments d'actifs et de hors-bilan à risques au sens de la réglementation prudentielle bancaire. Cette provision a pour objectif la couverture de risques probables mais non encore identifiés au moment de l'établissement des comptes consolidés.

Conformément aux instructions du Directeur des Contributions du 16 décembre 1997, le taux maximum de la provision, constituée en franchise d'impôt, s'élève à 1,25 % des éléments d'actifs et de hors-bilan à risques, sous réserve des dispositions transitoires.

La provision forfaitaire pour éléments d'actifs et de hors-bilan à risques est ventilée au prorata des éléments de l'assiette ayant servi au calcul de la provision, entre :

- une part de correction de valeur, qui est déduite des postes de l'actif qui composent les actifs à risques ; et
- une part de provision, qui est attribuable au risque de crédit affectant les éléments de hors-bilan, au risque de change et aux risques de marché et qui figure au poste « Provisions : autres provisions » au passif du bilan.

6. Fonds pour risques bancaires généraux

La politique de la Banque consiste à créer un fonds affecté à la couverture des risques bancaires généraux, en accord avec l'article 63 de la loi sur les comptes des banques. Ce fonds est renseigné séparément au passif du bilan consolidé.

Les dotations au fonds pour risques bancaires généraux ne sont pas déductibles à des fins fiscales.

NOTE 2 – PRINCIPALES METHODES COMPTABLES (suite)

7. Valeurs mobilières

La Banque a divisé son portefeuille-titres à revenu fixe en trois catégories dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

- un portefeuille d'immobilisations financières qui inclut les valeurs mobilières destinées à servir de façon durable à l'activité de la Banque ;
- un portefeuille de négociation qui reprend les valeurs mobilières acquises avec l'intention de les revendre à brève échéance ;
- un portefeuille de placement qui comprend des valeurs mobilières acquises dans un but de rendement et de constituer une certaine structure d'actifs.

Les valeurs mobilières à revenu fixe sont évaluées de la manière suivante :

Immobilisations financières

Les valeurs mobilières à revenu fixe sont évaluées au prix d'acquisition.

En cas de dépréciation durable d'un titre de créance, une correction de valeur correspondant à la différence entre le prix d'acquisition et la valeur recouvrable estimée est constituée. La Banque réexamine régulièrement et à chaque fin de période cette catégorie d'actifs et apprécie s'il existe une quelconque indication qu'un titre de créance a pu se déprécier.

Les agios (différence positive entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement d'un titre) et les disagios (différence négative entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement) sont amortis linéairement.

Portefeuille de placement

Les valeurs mobilières à revenu fixe incluses dans le portefeuille de placement sont évaluées selon la méthode « lower of cost or market ». Suivant cette méthode les valeurs mobilières sont valorisées au plus faible du prix d'acquisition ou de la valeur de marché. La valeur de marché est généralement déterminée par référence au cours boursier.

Portefeuille de négociation

Les valeurs mobilières incluses dans le portefeuille de négociation sont évaluées selon la méthode « mark-to market ».

8. Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable

Les actions et autres valeurs mobilières à revenu variable sont évaluées selon la méthode « lower of cost or market » à la date de l'établissement du bilan consolidé.

9. Participations et parts dans des entreprises liées

Les participations et parts dans des entreprises liées ayant le caractère d'immobilisé sont évaluées en devise originale au prix d'acquisition à la date de l'établissement du bilan consolidé.

En cas de dépréciation durable, une correction de valeur correspondant à la différence entre le prix d'acquisition et la valeur d'évaluation est constituée. La Banque réexamine régulièrement et à chaque fin de période cette catégorie d'actifs et apprécie s'il existe une quelconque indication qu'une participation ou part dans une entreprise liée a pu se déprécier.

NOTE 2 – PRINCIPALES METHODES COMPTABLES (suite)**10. « Beibehaltungsprinzip »**

La politique de la Banque consiste à maintenir les corrections de valeur constituées antérieurement sur certains postes de l'actif mais ne répondant plus à une moins-value des actifs en question en vertu des articles 56 (2) (f) et 58 (2) (e) de la loi du 17 juin 1992 sur les comptes des banques.

11. Actifs incorporels et corporels

Les actifs incorporels et corporels sont renseignés au prix d'acquisition.

La valeur des actifs incorporels et corporels dont l'utilisation est limitée dans le temps est diminuée des corrections de valeur calculées de manière à amortir systématiquement la valeur de ces éléments sur leur durée d'utilisation. Les terrains, œuvres d'art et acomptes versés ne sont pas amortis.

Les taux d'amortissement pratiqués pour les postes les plus importants sont les suivants :

i) Immobilisations incorporelles :	de 10 % à 33 %
ii) Constructions, installations techniques et agencements :	de 1,5 % à 25 %
iii) Systèmes informatiques :	de 10 % à 33 %
iv) Matériel de bureau, mobilier :	de 10 % à 25 %

12. Postes spéciaux avec une quote-part de réserves

Les postes spéciaux avec une quote-part de réserves comprennent des montants qui sont susceptibles d'immunisation fiscale. L'immunisation, en vertu de l'article 54 de la loi concernant l'impôt sur le revenu, porte notamment sur des plus-values réalisées lors de la vente de participations ou d'immeubles et de terrains.

13. Impôts

Les impôts sont comptabilisés suivant le principe de la spécificité des exercices et non pas pendant l'exercice au cours duquel intervient leur paiement.

NOTE 3 – GESTION DES RISQUES

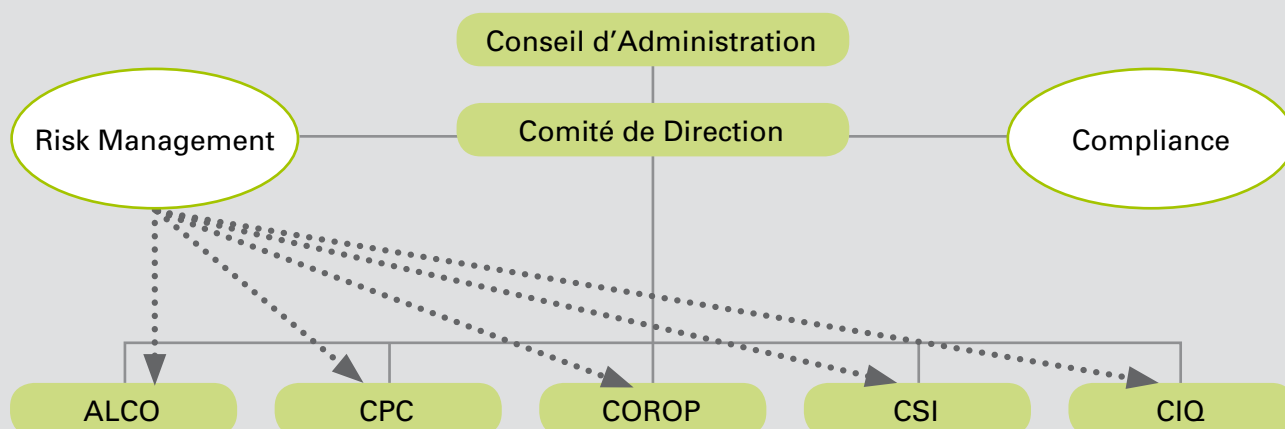
La Banque a pour objectif de développer ses activités dans un cadre équilibré de structures et de procédures de contrôle garantissant les valeurs, les intérêts à long terme et la pérennité de l'entreprise.

Dans un contexte économique international mouvementé et des marchés financiers toujours fébriles, la gestion des risques s'avère être un des éléments les plus importants pour assurer le bon fonctionnement de l'activité bancaire.

En 2012, la Banque a continué à développer et à consolider les structures et procédures internes nécessaires pour garantir le respect de la réglementation bancaire et la gestion optimale de tous les risques inhérents à ses activités.

1. Organisation de la gestion des risques

Afin d'assurer une gestion saine et efficace des risques, la Banque s'est dotée de plusieurs organes et comités opérationnels spécifiques qui fonctionnent en tant qu'unités de support de la Direction. Chacune de ces unités développe les lignes directrices et effectue le suivi régulier des risques bancaires sous sa responsabilité.



NOTE 3 – GESTION DES RISQUES (suite)**Conseil d'Administration**

Le Conseil d'Administration a défini la stratégie en matière de risque et l'organisation de la gestion des risques sur laquelle il s'appuie et les rôles et responsabilités qui en découlent pour les différents organes (stratégie en matière de risques). Il a fixé les grands principes et objectifs régissant la prise de risques par la Banque ainsi que le montant des fonds propres économiques et les limites, dans le cadre desquelles l'ensemble des activités doit se développer. Il a confié la gestion courante au Comité de Direction qui l'informe régulièrement sur la situation actuelle du niveau global des risques en s'appuyant sur différentes approches.

Comité de Direction

Le Comité de Direction met en œuvre cette stratégie en appliquant différentes politiques de risques et des procédures et en définissant des limites afin de garantir en permanence le niveau de fonds propres économiques qu'il juge approprié pour couvrir la nature et le niveau des risques auxquels la Banque est ou pourrait être exposée. Ils sont documentés dans le Manuel des risques qui sert de référence à la Banque.

Pour le suivi des risques, le Comité de Direction s'appuie sur cinq comités opérationnels (Cf Infra), présidés par un membre du Comité de Direction. Ces comités sont les centres de compétence de la Banque pour toutes questions en relation avec des risques spécifiques.

ALCO - Comité Gestion Actif - Passif

L'ALCO est le centre de compétence pour les risques de taux et de liquidité.

Il est présidé par un membre du Comité de Direction et réunit les responsables des départements Finance et Contrôle, Marchés Financiers et de la fonction Risk Management.

Il définit les grandes orientations en matière de gestion des risques structurels dont la gestion journalière relève du département Marchés Financiers & Trésorerie de la Banque, ceci dans le cadre d'un ensemble de limites définies par le Comité de Direction. L'ALCO veille à la gestion du niveau d'exposition globale de la Banque au risque de taux et est habilité à prendre des positions stratégiques, ceci toujours dans le respect de la limite VaR globale telle qu'arrêtée par le Comité de Direction de la Banque.

L'ALCO est appelé à donner son avis sur la structure et le niveau de tarification de chaque nouveau produit de taux impactant la gestion de la marge d'intérêt.

L'ALCO est également le centre de compétence pour le suivi et le respect des indicateurs du « Contingency Funding Plan » (CFP).

CPC - Credit Policy Comité

En tant que centre de compétences pour les risques de crédit et de concentration, le CPC met en œuvre les politiques en matière de gestion de ces risques ainsi que les procédures en matière de garantie et de provisionnement. Il est présidé par un membre du Comité de Direction et est composé des responsables des départements Crédits, Entreprises, Finance et Contrôle, Coordination commerciale et Communication, Réseau Commercial, Juridique et de la fonction Risk Management.

Le CPC valide les orientations commerciales en matière de crédits.

Il suit les évolutions:

- de la structure du portefeuille crédits ;
- des retards de paiement / impayés ;
- des dossiers en défaut voire en état de récupération ;
- des provisions comptabilisées.

NOTE 3 – GESTION DES RISQUES (suite)

COROP - Comité Risque Opérationnel

Le COROP est en charge d'établir la cartographie des risques opérationnels et autres risques matériels de la Banque se dégageant de ses activités. Il s'appuie notamment sur un exercice d'auto-évaluation où toutes les fonctions métiers et de support participent. Le COROP est présidé par un membre du Comité de Direction et regroupe les responsables des départements Back-office, Crédits, Informatique, Organisation, Services Généraux et les fonctions Compliance et Risk Management. Ce Comité analyse et suit les risques opérationnels ainsi que tous les autres risques auxquels la Banque est ou pourrait être exposée à l'exception de ceux couverts par les autres Comités.

CSI - Comité de la Sécurité de l'Information

Le CSI est responsable de la définition, de la mise en place, du contrôle et du suivi des politiques relatives à la sécurité de l'information et au dispositif de gestion des crises (BCP). Il est présidé par le Risk Manager de la Banque et est composé du Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Informations et des responsables des départements Ressources Humaines et Informatique.

Ce comité couvre l'ensemble des domaines organisationnels suivants :

- Politiques de sécurité ;
- Organisation de la sécurité de l'information ;
- Gestion des profils et des accès aux systèmes d'information ;
- Gestion des incidents liés à la sécurité de l'information et gestion de la continuité de l'activité (BCM).

Le CSI peut être sollicité pour des problématiques liées aux domaines susmentionnés et en relation avec la sécurité des Personnes et des Biens.

CIQ - Comité de Contrôle Interne et Qualité

Le CIQ a pour objectif de structurer et coordonner le dispositif de contrôle interne tel que défini par la Direction au sein de la Banque. Il est présidé par un membre du

Comité de Direction. Les tâches qui sont reprises par le CIQ sont entre autres :

- Promouvoir une culture de contrôle interne suivant les lignes directrices reprises dans la circulaire CSSF 12/552 ;
- Coordonner des plans de contrôles transversaux ;
- Partager et échanger les expériences, les « best practices » en matière de contrôle, sur base de la cartographie des risques (processus, entités, métiers, ...) concernant les risques et mesures correctives ;
- S'assurer que les contrôles et les procédures sont proportionnés aux risques correspondants et que les coûts sont maîtrisés.

Risk Management

Le Risk Management surveille et contrôle les risques en s'appuyant sur ces comités auxquels il participe et dont il assure le suivi.

Ainsi, les missions du Risk Management sont :

- le développement et l'amélioration des méthodes et principes de gestion des risques de la Banque ;
- le développement de la culture « risque » des collaborateurs dans les différents métiers ;
- la surveillance du profil de risque de la Banque et sa stratégie de prise de risque ;
- le reporting des risques ;
- l'élaboration d'une politique coordonnée de maîtrise des risques ;
- le conseil en matière d'adéquation des prises de risques avec les ressources financières, humaines et les systèmes en concordance avec les objectifs de rentabilité ;
- la mise à jour d'un programme solide de tests de résistance comprenant des analyses de sensibilité et des analyses de scénario.

Le Risk Management assiste le Comité de Direction dans l'établissement des rapports et présentations au Conseil d'Administration pour tous les sujets relatifs à la gestion des risques.

NOTE 3 – GESTION DES RISQUES (suite)

Le Risk Management assure également le suivi de toute l'activité liée aux assurances conclues par la Banque pour protéger son personnel et son patrimoine ainsi que le suivi opérationnel des filiales Raiffeisen-Vie et Raiffeisen Luxembourg Ré.

Compliance

La fonction Compliance est en charge de la gestion du risque de non-conformité aux lois, réglementations

respectivement pratiques professionnelles. Elle contribue, en tant que partie intégrante des contrôles internes du troisième niveau, au respect par la Banque de l'application correcte des règles de conduite applicables au secteur financier. Ces contributions au bon fonctionnement de l'institut financier améliorent la qualité du service à la clientèle et la maîtrise des risques de non-conformité. Dans ce contexte, la fonction Compliance centralise, évalue et réagit aux réclamations déposées par la clientèle.

2. Typologies de risques

Les activités de la Banque l'exposent principalement aux risques suivants :

- a) risque de crédit** : il s'agit du risque de perte, partielle ou totale, due à l'incapacité des clients, souverains, institutionnels et autres, de faire face à leurs obligations financières ;
- b) risque de concentration** : il s'agit du risque résultant d'une exposition importante sur un même débiteur, un groupe de débiteurs liés ou un même secteur économique ;
- c) risque de pays** : il s'agit du risque de perte due à une situation politique ou à une décision du pouvoir politique d'un pays tiers ;
- d) risque de règlement** : il s'agit du risque de perte liée à la non-réception de sommes dues par une contrepartie ;
- e) risque de marché** : il s'agit du risque de perte due à des variations de prix sur un marché ;
- f) risque de liquidité** : il s'agit du risque résultant de l'indisponibilité auprès de la Banque des ressources financières suffisantes pour faire face à ses obligations ;
- g) risque opérationnel** : il s'agit du risque de perte directe ou indirecte résultant d'une défaillance attribuable à des procédures, d'une erreur ou faute humaine, d'un dysfonctionnement de systèmes ou encore d'événements extérieurs.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2012

NOTE 3 – GESTION DES RISQUES (suite)

a) Risque de crédit

Ce risque est présent dans les activités de crédit à la clientèle et dans les activités de marchés financiers et des capitaux pour compte propre.

Toutes les entités de la Banque utilisent des instruments et suivent des règles et des procédures pour gérer le risque de crédit. Tous les métiers opérationnels agissent dans le cadre des règles et procédures en place, dont le respect est suivi au moyen du dispositif de contrôle interne.

- Activités de crédit à la clientèle

Dans le cadre de la politique de risque en matière de crédits de la Banque, des critères d'acceptation des contreparties ont été définis. L'approbation d'une exposition de crédit se fonde sur une bonne connaissance du client concerné, des moyens financiers à sa disposition, des types de risques auxquels la Banque est confrontée, de l'objet et de la structure de l'opération ainsi que, le cas échéant, des garanties y attachées.

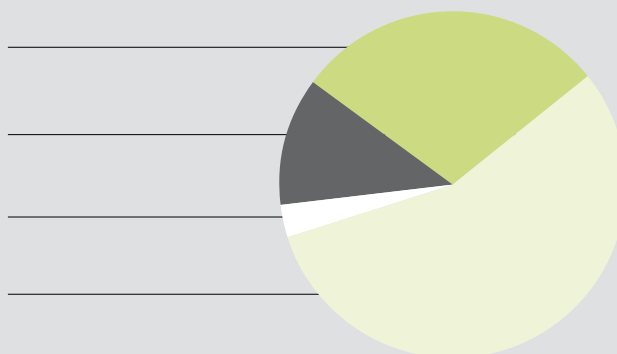
La structure décisionnelle de la Banque est hiérarchisée en différents comités de crédits suivant l'encours global des débiteurs. La Banque vise à limiter les risques en ayant recours à des sûretés réelles (hypothèque, nantissement de titres, dépôt d'épargne bloqué) et personnelles (cautionnement) tout en suivant de très près le respect des plans de remboursement et l'utilisation des lignes de crédit.

Type d'opération	Créances envers la clientèle et crédit-bail (montants bruts)	
	2012 en EUR	2011 en EUR
Crédits hypothécaires résidentiels	2 587 141 917	2 388 920 572
Crédits commerciaux et industriels	1 320 313 637	1 234 129 838
Crédits retail et crédits lombards	552 297 050	519 322 605
Crédits aux administrations centrales et régionales	164 242 333	149 901 960
TOTAL	4 623 994 937	4 292 274 976

NOTE 3 – GESTION DES RISQUES (suite)

Ventilation des opérations de crédit 2012

Crédits commerciaux et industriels 29 %
Crédits retail et crédits lombards 12 %
Crédits aux administrations centrales et régionales 3 %
Crédits hypothécaires résidentiels 56 %



A noter : Près de deux tiers des crédits accordés sont octroyés aux résidents particuliers, la partie restante concerne des prêts accordés aux entreprises et communes.

Gestion des dépassements et procédure d'alerte

La dégradation de la situation financière d'une contrepartie conduit à l'inscription des créances sur une liste de surveillance. Pour les clients dont les dossiers sont en retard de paiement ou en dépassement du compte, des actions de suivi sont décidées dans le cadre du comité de crédit.

Détection et suivi des défauts

L'approche standard de Bâle II retenue par la Banque lui impose un suivi rigoureux des créances en défaut définies comme suit :

- La Banque estime improbable que le débiteur lui rembourse en totalité son crédit sans qu'elle ait besoin de prendre des mesures appropriées telles que la réalisation d'une garantie ;
- L'arriéré du débiteur sur un crédit dû à la banque dépasse 90 jours.

La Banque a élaboré une définition conforme à Bâle II en ce qui concerne la reconnaissance des défauts.

L'organisation au niveau du service de support mise en place par la Banque permet le suivi de l'activité crédits dans son ensemble. Le suivi primaire des dépassements et impayés reste de la responsabilité des métiers commerciaux. Au plus tard au 75^{ème} jour du dépassement, les dossiers en retard de paiement sont présentés au comité de crédit central qui décide de la suite à donner à ces dossiers.

La Banque a développé un outil informatique de détection et de gestion des comptes courants en dépassement et des comptes prêts en impayé qui est utilisé par les gestionnaires et les départements Crédits et Juridique.

La politique de provisionnement

Les risques de pertes sur créances identifiés font l'objet de corrections de valeurs spécifiques décidées dans le cadre du Comité de Provisionnement.

La détermination du niveau de correction de valeur à appliquer s'effectue suivant les principes décrits à la NOTE 2.4.4 PRINCIPALES METHODES COMPTABLES ci-devant.

NOTE 3 – GESTION DES RISQUES (suite)

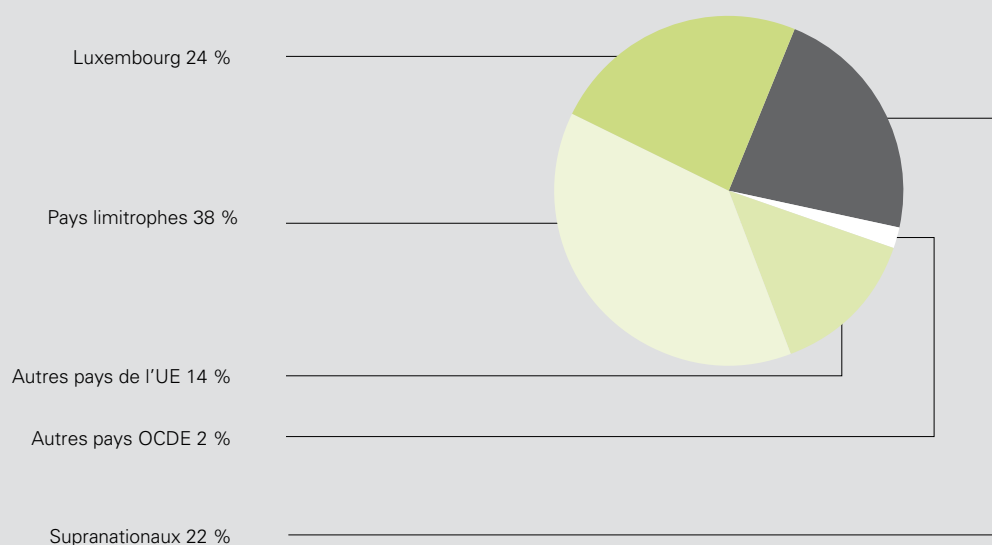
- Activités de marché pour compte propre

Pour calculer le risque de crédit sur une contrepartie bancaire, la Banque utilise le concept d'engagement total du débiteur. Cela signifie que les contreparties liées appartenant à un même groupe sont considérées comme une seule et même contrepartie.

La limite maximale pour chaque contrepartie est déterminée en fonction des notations externes de la contrepartie et en fonction des fonds propres de la Banque. Les encours par rapport aux limites fixées et les évolutions des notations externes des contreparties sont suivis de manière continue par le Middle-Office. Les encours sont déclinés entre les expositions à court terme (< 12 mois - Money Market) et à long terme (durée maximale 10 ans - Capital Market).

La ventilation des expositions (dépôts interbancaires et portefeuille titres) par pays en 2012 est la suivante :

Ventilation de l'ensemble des expositions pour compte propre 2012



NOTE 3 – GESTION DES RISQUES (suite)

La politique de la Banque est de travailler avec des contreparties de première qualité en tenant compte des notations déterminées par des agences externes. Chaque limite individuelle est décidée par le Comité de Direction sur proposition du département Marchés Financiers et sur base d'un avis des départements Crédits et de la fonction Risk Management.

En cas de changement de notation externe, les principes suivants sont appliqués :

- down-grade d'un rating : adaptation par le Middle-Office du montant de la limite suivant la grille de référence,
- up-grade d'un rating : la limite reste inchangée sauf engagement de la procédure de révision de limite par le département Marchés Financiers.

Le département Marchés Financiers dispose d'outils d'information lui permettant de vérifier avant la conclusion d'une opération le montant de la limite allouée et l'encours actuel de chacune des contreparties.

Le coût de remplacement global pour les IRS, calculé conformément aux dispositions du point 12.6. a) de la partie VIII de la circulaire CSSF 06/273 est :

Interest Rate Swaps (Contrats « over the counter » (OTC))	Coût de remplacement global	
	2012 en EUR	2011 en EUR
Echéance résiduelle inférieure à 1 an	609 231	120 611
Echéance résiduelle comprise entre 1 an et 5 ans	12 424 167	13 620 428
Echéance résiduelle supérieure à 5 ans	2 146 982	2 488 471
TOTAL	15 180 380	16 229 510

Les obligations (taux fixe et « floating rate notes ») achetées par la Banque pour le compte du portefeuille propre ont, au 31 décembre 2012, une durée moyenne restant à courir de 4 années.

Les positions de la Banque en instruments dérivés se limitent essentiellement à des Interest Rate Swap (IRS) contractés en application de contrats cadres (master agreement) de type ISDA ("International Swaps and Derivatives Association Inc").

Zone géographique	Interest Rate Swaps	
	2012 en EUR	2011 en EUR
Luxembourg	68 666 667	68 713 333
Autres pays EMUM*	671 891 232	774 251 404
TOTAL	740 557 899	842 964 737

* autres pays membres de l'Union économique et monétaire

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DECEMBRE 2012

NOTE 3 – GESTION DES RISQUES (suite)

b) Risque de concentration

Conformément à la circulaire CSSF 07/301 telle que modifiée par les circulaires CSSF 08/338, CSSF 09/403 et CSSF 11/506, la Banque apporte une attention particulière à différents types de risque de concentration (risque de concentration provenant d'une exposition trop importante

sur des pays, sur des clients ou groupe de clients liés ou sur un secteur économique). Afin de maîtriser ce risque, la Banque a mis en place des procédures internes visant à s'assurer d'une gestion appropriée de ce risque au sein de la Banque.

- Concentration du risque de crédit

Ce tableau renseigne la concentration sectorielle pour l'ensemble des créances de la Banque :

Secteur économique	Crédits et autres éléments du bilan	
	2012 en EUR	2011 en EUR
Administrations publiques et supranationales	22,60 %	18,07 %
Etablissements et intermédiaires financiers, assurances	7,92 %	13,45 %
Autres entreprises	19,36 %	19,22 %
Ménages et particuliers	50,09 %	49,24 %
Autres	0,03 %	0,02 %
TOTAL	100 %	100 %

'montants bruts' hors corrections de valeur.

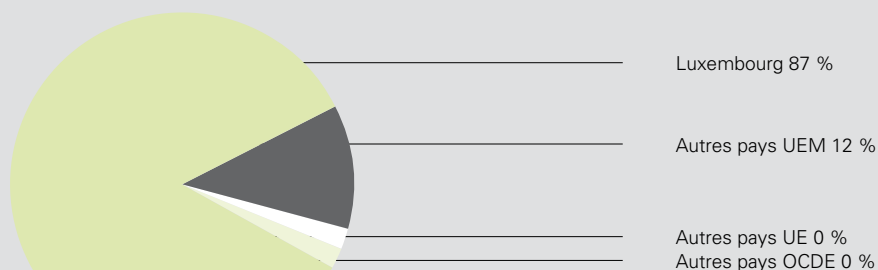
En ce qui concerne le risque de concentration résultant d'une exposition trop importante sur les pays, la Banque a mis en place des plafonds géographiques dans le but de contrôler ce type de risque.

c) Risque de pays

Dans le but de limiter les risques liés à des événements politiques en territoires étrangers, la Banque n'investit et

ne traite exclusivement qu'avec des pays de l'OCDE et a établi des limites individuelles par pays.

Ventilation de l'ensemble des expositions par zone géographique 2012



A noter : 87 % des expositions de la Banque sont représentées par des crédits accordés au secteur économique luxembourgeois, démontrant le fort ancrage de la Banque dans l'économie nationale.

NOTE 3 – GESTION DES RISQUES (suite)***d) Risque de règlement***

La Banque traite les opérations du marché interbancaire principalement avec des contreparties de première qualité. Elle a instauré un dispositif de limites par contrepartie et des plafonds géographiques ainsi que les contrôles nécessaires de ces limites.

Le contrôle du risque de règlement fait partie intégrante du contrôle des limites de contreparties dédiées à l'activité de la salle des marchés. En ce qui concerne les opérations traitées sur le marché monétaire (placements et emprunts interbancaires et opérations de change au comptant), le montant des transactions est réglé selon les usances du marché à date valeur deux jours suivant la date de transaction.

En matière d'opérations sur valeurs mobilières, la Banque maîtrise le risque de règlement en concluant en principe des opérations de type « payment against delivery ».

Les limites des contreparties bancaires de la Banque sont fixées en fonction des fonds propres de la Banque, de plafonds géographiques et du rating externe de la contrepartie.

En 2012, toutes les contreparties à l'exception d'une contrepartie étatique, avec lesquelles la Banque a effectué des transactions, ont honoré leurs engagements dans les termes initiaux des contrats.

NOTE 3 – GESTION DES RISQUES (suite)

e) Risque de marché

Le risque de marché se rapporte aux risques de perte potentielle suite à des mouvements défavorables sur les marchés financiers résultant de changements des conditions telles que les prix des valeurs, les taux d'intérêt ou la volatilité.

On distingue généralement quatre catégories de risque de marché :

- *le risque de taux d'intérêt*
- *le risque « Credit Spread »*
- *le risque de change*
- *le risque de variation de cours.*

Dans sa politique de gestion du risque de marché, la Banque distingue d'une part le risque de transformation - résultant de la différence structurelle entre les termes des actifs et des passifs de la Banque (bilan et hors-bilan) -, et d'autre part, le risque lié à l'activité et aux opérations de négociation (« trading »). A noter que ces dernières sont actuellement négligeables.

Toutes les activités à vocation « Marché » sont confiées au département Marchés Financiers & Trésorerie en tant que « one window to the market ». Le contrôle est confié au Middle-Office qui veille à l'application des procédures et au respect des limites.

- Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux encouru par le porteur d'une créance ou d'une dette comporte un risque général qui est lié à l'évolution des taux de marché.

Des limites appropriées ont été fixées par la Banque dans le cadre de la gestion des risques liées à l'évolution générale des taux d'intérêts. Ces limites sont suivies quotidiennement par le Middle-office.

La Banque mesure et contrôle son risque global de taux en ayant recours aux indicateurs suivants :

- Value at Risk (VaR)

L'approche Value at Risk (VaR) utilisée par la Banque est basée sur la méthode Variance/Covariance. Le Conseil d'Administration a fixé une limite « dynamique » de perte maximale autorisée où des résultats négatifs réduisent le montant de la limite tandis que des résultats positifs ne l'augmentent pas. La VaR prend en considération un horizon de détention de 25 jours et un seuil de confiance de 99 %. Elle reflète le risque de perte maximale due aux changements des taux de marché qui ne peut être dépassée qu'avec une probabilité de 1 %. Le Risk

Management suit régulièrement l'évolution des volatilités et des corrélations utilisées dans son modèle et propose le cas échéant des adaptations à l'ALCO.

- Analyse de sensibilité

Pour suivre le risque en cas de variations extrêmes des marchés, la Banque recourt à des analyses de sensibilité. La Banque applique différents scénarios de déformation de la courbe des taux d'intérêts à cet effet.

Leur objectif est d'assurer que la Banque est capable de faire face à des situations économiques très dégradées. Les scénarios sont régulièrement révisés afin de garantir qu'ils correspondent à la situation réelle de la Banque et qu'ils tiennent compte des évolutions des marchés. En outre, la Banque produit quotidiennement une mesure de sensibilité de sa marge d'intérêt pour une translation de ± 200 points de base de la courbe de taux.

Le contrôle journalier du respect des limites et de l'évolution de l'exposition de la Banque par rapport aux risques de marché ainsi que le reporting à l'attention du Comité de Direction sont réalisés par le Middle-Office.

NOTE 3 – GESTION DES RISQUES (suite)*- Le risque « Credit Spread »*

Le « credit spread » est défini comme la prime de risque que l'émetteur d'une obligation doit payer à l'acheteur. Elle peut être présentée sous forme de prime sur le taux actuel sans risque ou par une décote sur le prix.

Le « credit spread » d'une obligation peut varier sur les marchés des capitaux indépendamment du risque pur de défaillance d'un émetteur. La Banque mesure le risque de « credit spread » sur les obligations détenues. Les variations de prix des obligations dues aux changements du « credit spread » sont isolées et suivies sur base journalière.

- Credit Value at Risk (CVaR)

Le risque de crédit lié au portefeuille propre, constitué d'obligations, est calculé par une Credit Value at Risk (CVaR) dans laquelle la volatilité de la prime qu'un émetteur doit payer en supplément par rapport au standard du marché pour une même qualité de rating externe est utilisée comme indicateur de référence. La CVaR reflète la perte potentielle probable due au risque de crédit pour un horizon de temps donné (1 année) et un seuil de confiance de 99 %.

- Analyse de sensibilité

Pour suivre le risque en cas de variations extrêmes, des analyses de sensibilité complètent l'analyse de la CVaR. Les paramètres fondamentaux du modèle sont modifiés pour contrôler la capacité de la Banque à faire face à des situations économiques extrêmes.

- Le risque de change

Le risque de change de la Banque résulte principalement des opérations de change des activités de la clientèle, opérations qui sont couvertes en majeure partie directement dans le marché. Le risque résiduel au niveau des positions de change est, par conséquent, très faible.

Un dispositif de limites a été fixé par la Banque et fait l'objet d'un suivi journalier.

- Le risque de variation de cours

Le risque de variation de cours est un risque de prix, lié à l'évolution des cours de bourse, sur la position détenue sur un actif financier déterminé.

Ce risque est négligeable dans le cadre des activités actuelles de la Banque.

NOTE 3 – GESTION DES RISQUES (suite)

f) Risque de liquidité

La gestion courante de la liquidité de la Banque est assurée par le département Marchés Financiers. D'un point de vue liquidité, la Banque peut être caractérisée comme une banque de « déposants » ce qui signifie que le refinancement de ses positions d'actif s'effectue de façon prédominante par les dépôts de la clientèle. De cette façon, le recours par la Banque aux marchés financiers pour emprunter de l'argent reste limité. Par ailleurs la Banque applique une politique très conservatrice en matière de transformation d'échéances.

Le risque de liquidité est suivi à l'aide d'un modèle développé en interne par la Banque.

- Analyse de sensibilité

Pour suivre le risque en cas de variations extrêmes, la Banque recourt à son modèle développé en interne auquel elle modifie certains paramètres pour refléter une situation économique fortement dégradée.

Définition du dispositif préventif pour faire face à une éventuelle crise de liquidité

La Banque contrôle son exposition au risque de liquidité en appliquant différents scénarii de test d'endurance qui sont systématiquement confrontés avec la situation économique réelle du moment. L'ALCO peut ainsi anticiper et, le cas échéant, corriger certains mouvements défavorables à la Banque.

La qualité d'une grande partie des éléments du portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe de la Banque ainsi que leur profil d'échéance permet à la Banque d'accéder à des liquidités supplémentaires via le marché des « repurchase agreement » ou via sa ligne de crédit auprès de la Banque Centrale du Luxembourg.

Ces dispositions font partie intégrante du CFP de la Banque.

NOTE 3 – GESTION DES RISQUES (suite)

g) Risque opérationnel

La maîtrise du risque opérationnel est assurée par des règles et procédures détaillées ainsi que par un système de contrôle interne définis et mis en œuvre à tous les niveaux et dont le suivi est assuré par la Direction de la Banque. Les pertes de la Banque résultant de risques opérationnels sont enregistrées dans une base de données et font l'objet d'un suivi régulier, d'une analyse et d'un reporting au COROP.

La Banque vise par ailleurs à diminuer le risque opérationnel par une amélioration constante des systèmes d'exploitation et des structures organisationnelles.

BCP (Business Continuity Plan)

Le BCP se concrétise par la mise en place de mesures afin de prévenir la Banque contre les conséquences d'un sinistre majeur. L'approche suivie par la Banque définit les procédures et mesures opérationnelles afin d'assurer la continuité des affaires courantes et critiques.

Pour ce faire, le BCP se base sur l'évaluation de la criticité des systèmes. Grâce aux tests effectués, la Banque s'est assurée de la réalisation des différentes démarches définies pour garantir la reprise des activités critiques de l'organisation dans les délais les plus brefs.

Assurances

Dans le but de se couvrir de manière optimale contre des pertes financières éventuelles, la Banque souscrit des polices d'assurance en rapport avec la réalisation des différents risques inhérents à ses activités.

NOTE 3 – GESTION DES RISQUES (suite)

3. Adéquation des fonds propres

Bâle II

Les normes Bâle II constituent un dispositif prudentiel destiné à mieux appréhender les risques bancaires et principalement le risque de crédit ou de contrepartie et les exigences de couverture de ces risques en fonds propres.

Bâle II répond à 4 objectifs distincts :

- accroître la sensibilité des exigences en fonds propres aux risques et inciter les banques à adopter les systèmes de mesure et de gestion les plus avancés ;
- renforcer le rôle des contrôleurs bancaires et celui de la transparence financière ;
- appréhender l'ensemble des risques auxquels les banques peuvent être exposées ;
- promouvoir la solidité du système financier international et l'égalité des conditions de concurrence.

Le dispositif comporte 3 piliers complémentaires et interdépendants :

- le pilier 1, qui constitue le socle des exigences réglementaires minimales ;
- le pilier 2, qui institue le principe de dialogue structuré entre les établissements de crédit et les superviseurs ;
- enfin le pilier 3, qui est centré sur la transparence et la discipline de marché.

Dans le cadre du deuxième pilier, le processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres internes ou économiques (ICAAP) a été développé et est poursuivi continuellement, conformément aux réglementations en vigueur ainsi qu'à l'environnement économique et aux développements interne et externe de la Banque.

ICAAP (Internal Capital Adequacy Assessment Process)

L'ICAAP exige des banques d'identifier et d'évaluer tous les risques actuels et futurs auxquels elles pourraient être exposées, de maintenir suffisamment de fonds propres économiques et d'utiliser des techniques appropriées pour suivre et piloter ces risques. L'ICAAP est un processus continu et gagne en importance au regard des évolutions récentes.

Ainsi, l'ICAAP se structure autour de deux dimensions principales :

- un processus de détection, de mesure, de gestion, de contrôle, de déclaration et de reporting des risques ;
- un processus interne de planification et de gestion des fonds propres économiques que la Banque juge approprié pour couvrir la nature et le niveau des risques auxquels elle est ou pourrait être exposée.

Pour décliner ces deux processus, chaque banque doit mettre en œuvre un cadre de gestion possédant, notamment, les quatre propriétés essentielles suivantes :

- un caractère interne et spécifique permettant de servir les besoins propres à l'établissement ;
- un dispositif de gouvernance interne de qualité, tant sur le plan de l'implication du management, que sur celui de l'efficacité du contrôle interne et de la documentation en place ;
- une structure organisationnelle claire avec un partage des responsabilités bien défini, transparent et cohérent ;
- une couverture exhaustive des risques englobant tous les risques avérés mais aussi ceux auxquels l'établissement pourrait être potentiellement exposé.

NOTE 3 – GESTION DES RISQUES (suite)*Approche de la Banque :*

Les risques encourus par la Banque naissent des activités qu'elle poursuit. Sur base de son profil des activités, la Banque détermine son profil de risque. Ce dernier énonce clairement les principaux risques auxquels la Banque est confrontée.

Le processus mis en œuvre pour mesurer, suivre et rapporter ces risques se déclinent selon une approche de liquidation et une approche de continuité (« going concern »). Dans le cadre du premier principe, ces risques sont quantifiés dans l'hypothèse de leur matérialisation et comparés à une valeur minimale requise afin de garantir le respect des engagements de la Banque.

Sous l'approche de continuité, ces risques sont quantifiés quant à leur impact sur le résultat annuel de la Banque et comparés par rapport à un niveau minimal de résultat garantissant la bonne continuation des affaires de la Banque.

Ces deux approches sont complétées par un programme de tests de résistance combinant des analyses de sensibilité de risques individuels (décrit précédemment) avec des analyses intégrées permettant d'évaluer l'impact de scénarios macroéconomiques. Les analyses de sensibilité des facteurs de risque identifiés comme principaux sont sujets à des évolutions défavorables. Les scénarios macroéconomiques sont représentatifs des risques encourus et de l'environnement dans lequel s'inscrivent les activités de la Banque et portent sur des évolutions défavorables.

Afin de garantir la pérennité de l'entreprise, le Conseil d'Administration a défini un concept prudent de fonds propres économiques. Il fixe la limite des expositions résultant de l'agrégation des différents types de risque. Le Conseil d'Administration a donné mandat au Comité de Direction de transposer ces approches dans la gestion courante des risques de la Banque, de suivre son évolution et de l'en informer régulièrement. Le Comité de Direction se fait assister dans cette mission par la fonction Risk Management.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DECEMBRE 2012

NOTE 4 – NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS

NOTE 4.1 - ECHEANCIER DES ACTIFS FINANCIERS PRIMAIRES

Les actifs financiers primaires sont répartis en fonction de leur durée résiduelle de la manière suivante :

Au 31 décembre 2012	Jusqu'à 3 mois	3 - 12 mois	1 - 5 ans	Plus de 5 ans	Total 2012
Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices des chèques postaux	42 613 306,50	0,00	0,00	0,00	42 613 306,50
Créances sur les établissements de crédit	616 651 623,88	0,00	0,00	0,00	616 651 623,88
Créances sur la clientèle	263 270 232,53	425 916 202,06	592 824 943,27	3 173 305 262,57	4 455 316 640,43
Opérations de crédit-bail	1 491 368,30	6 521 819,19	87 434 821,31	13 228 147,31	108 676 156,11
Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe	43 246 483,20	65 593 035,57	673 297 864,76	187 135 953,89	969 273 337,42
TOTAL	967 273 014,41	498 031 056,82	1 353 557 629,34	3 373 669 363,77	6 192 531 064,34

(chiffres exprimés en euros)

Au 31 décembre 2011	Jusqu'à 3 mois	3 - 12 mois	1 - 5 ans	Plus de 5 ans	Total 2011
Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices des chèques postaux	49 907 860,89	0,00	0,00	0,00	49 907 860,89
Créances sur les établissements de crédit	664 155 677,13	0,00	0,00	0,00	664 155 677,13
Créances sur la clientèle	300 376 401,45	359 303 726,79	554 661 103,23	2 914 951 093,59	4 129 292 325,06
Opérations de crédit-bail	851 132,30	7 092 552,36	94 257 605,51	4 036 762,43	106 238 052,60
Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe	120 782 037,77	109 161 884,85	425 849 829,95	216 552 191,21	872 345 943,78
TOTAL	1 136 073 109,54	475 558 164,00	1 074 768 538,69	3 135 540 047,23	5 821 939 859,46

(chiffres exprimés en euros)

NOTE 4.2 - OPERATIONS DE CREDIT-BAIL

Les opérations de crédit-bail ont été effectuées avec la clientèle non-bancaire uniquement.

NOTE 4 – NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS (suite)

NOTE 4.3 - VALEURS MOBILIERES

Les valeurs mobilières reprises sous les rubriques « Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe », « Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable », « Participations » et « Parts dans des entreprises liées » se répartissent de la façon suivante selon qu'elles sont ou non admises à une cote officielle :

	Valeurs cotées 2012	Valeurs non cotées 2012	Total 2012
Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe	969 273 337,42	0,00	969 273 337,42
Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable	2 004 066,85	0,00	2 004 066,85
Participations	0,00	881 409,99	881 409,99
Parts dans des entreprises liées	0,00	15 242 217,79	15 242 217,79
TOTAL	971 277 404,27	16 123 627,78	987 401 032,05

	Valeurs cotées 2011	Valeurs non cotées 2011	Total 2011
Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe	872 345 943,78	0,00	872 345 943,78
Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable	2 010 039,50	0,00	2 010 039,50
Participations	0,00	913 515,27	913 515,27
Parts dans des entreprises liées	0,00	13 648 455,21	13 648 455,21
TOTAL	874 355 983,28	14 561 970,48	888 917 953,76

(chiffres exprimés en euros)

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DECEMBRE 2012

NOTE 4 – NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS (suite)

NOTE 4.4 - OBLIGATIONS ET AUTRES VALEURS MOBILIERES A REVENU FIXE

Au 31 décembre 2012, le montant des valeurs mobilières figurant au poste « Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe » et qui viennent à échéance dans l'année qui suit la date de clôture du bilan est de 108 839 518,77 EUR (au 31 décembre 2011 : 229 943 922,62 EUR).

Les valeurs mobilières reprises sous la rubrique « Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe » se répartissent comme suit :

	2012	2011
Titres du portefeuille des immobilisations financières	646 283 755,27	425 005 152,94
Titres du portefeuille de placement	322 989 582,15	447 340 790,84
Titres du portefeuille de négociation	0,00	0,00
TOTAL	969 273 337,42	872 345 943,78

(chiffres exprimés en euros)

Au 31 décembre 2012, les corrections de valeur cumulées constituées antérieurement et maintenues en accord avec le « Beibehaltungsprinzip » s'élèvent à 5 762 108,10 EUR (au 31 décembre 2011 : 1 127 695,98 EUR).

Au 31 décembre 2012, la juste valeur des titres du portefeuille des immobilisations financières s'élève à 675 390 574,89 EUR (au 31 décembre 2011 : 425 235 952,14 EUR).

Au terme de l'exercice, la différence nette entre la juste valeur et la valeur comptable du portefeuille des immobilisations financières, hors prise en compte des agios et disagios cumulés, s'établit à 29 106 819,62 EUR (au 31 décembre 2011 : 230 799,20 EUR).

Au 31 décembre 2012, la proratisation cumulée depuis la date d'acquisition des disagios et des agios sur obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe qui ont le caractère d'immobilisations financières se chiffre comme suit :

	2012	2011
Disagios	639 734,82	909 776,31
Agios	4 109 102,79	2 642 017,83

(chiffres exprimés en euros)

NOTE 4 – NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS (suite)**NOTE 4.5 - ACTIONS ET AUTRES VALEURS MOBILIERES A REVENU VARIABLE, PARTICIPATIONS**

Au 31 décembre 2012, les corrections de valeur cumulées constituées antérieurement et maintenues en accord avec le « Beibehaltungsprinzip » s'élèvent à 483 278,48 EUR (au 31 décembre 2011 : 348 635,60 EUR).

Aux 31 décembre 2012 et 2011, les participations n'incluent pas de parts/actions dans des établissements de crédit.

NOTE 4.6 - ENTREPRISES DANS LESQUELLES LA BANQUE DETIENT AU MOINS 20 % DU CAPITAL

Dénomination et siège	Parts détenues en %	Comptes annuels arrêtés au	Devise	Capitaux Propres (*)	Résultat de l'exercice
Immobilière Raiffeisen S.A. - Luxembourg	99,99 %	31.12.2012	EUR	11 212 582,00	212 079,00
Raiffeisen Finance S.A. - Luxembourg	100,00 %	31.12.2012	EUR	496 340,00	25 265 585,00
Raiffeisen-Vie S.A. - Luxembourg	50,00 %	31.12.2012	EUR	7 425 136,00	3 012 742,00
Raiffeisen Luxembourg Ré S.A. - Luxembourg	100,00 %	31.12.2012	EUR	3 500 000,00	0,00

*hors résultats de l'exercice

Au 31 décembre 2012, Raiffeisen Finance S.A. a versé à la Banque un acompte sur dividendes de 25 500 000,00 EUR (au 31 décembre 2011 : 0,00 EUR).

NOTE 4.7 - AUTRES ACTIFS

Le poste « Autres actifs » est composé des éléments suivants :

	2012	2011
Valeurs à recevoir à court terme	1 885 405,34	2 546 517,31
Métaux précieux	1 361,62	1 361,62
Autres	262 618,52	478 062,24
TOTAL	2 149 385,48	3 025 941,17

(chiffres exprimés en euros)

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2012

NOTE 4 – NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS (suite)

NOTE 4.8 - MOUVEMENTS DE L'ACTIF IMMOBILISE

L'évolution de l'actif immobilisé de la Banque au cours de l'exercice a été la suivante :

Postes	Valeur d'acquisition au début de l'exercice	Entrées	Sorties	Transferts	Valeur d'acquisition à la clôture de l'exercice	Corrections de valeur cumulées à la clôture de l'exercice	Provision forfaitaire	Valeur nette à la clôture de l'exercice
1. Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe	432 541 153,10	303 803 287,87	-90 060 685,70	0,00	646 283 755,27	0,00	0,00	646 283 755,27
2. Participations	1 188 138,89	50 778,41	-226 914,51	0,00	1 012 002,79	-119 254,69	-11 338,11	881 409,99
3. Parts dans des entreprises liées	13 764 304,01	3 500 247,99	-1 909 000,00	0,00	15 355 552,00	0,00	-113 334,21	15 242 217,79
4. Actifs incorporels dont :	18 858 041,25	1 549 261,84	0,00	0,00	20 407 303,09	-9 499 295,32	0,00	10 908 007,77
Concessions, brevets, marques ainsi que droits et valeurs similaires qui ont été acquis à titre onéreux sans faire partie des éléments d'un fonds de commerce	18 858 041,25	1 549 261,84	0,00	0,00	20 407 303,09	-9 499 295,32	0,00	10 908 007,77
5. Actifs corporels dont :	85 714 736,53	8 265 392,95	-2 914 539,78	0,00	91 065 589,70	-44 466 870,22	-563 284,26	46 035 435,22
a) Terrains, constructions, installations techniques, machines et agencements	64 300 988,37	3 959 680,51	-2 515 627,84	3 391 437,94	69 136 478,98	-31 004 865,55	-460 934,08	37 670 679,35
b) Systèmes informatiques et véhicules de société	11 130 956,62	1 276 141,13	-74 809,83	0,00	12 332 287,92	-9 788 379,08	-30 750,71	2 513 158,13
c) Matériel de bureau, mobilier et œuvres d'art	5 343 550,21	367 456,48	-322 102,11	27 464,37	5 416 368,95	-3 673 625,59	-21 066,24	1 721 677,12
d) Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours	4 939 241,33	2 662 114,83	-2 000,00	-3 418 902,31	4 180 453,85	0,00	-50 533,23	4 129 920,62

(chiffres exprimés en euros)

NOTE 4 – NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS (suite)**NOTE 4.9 - ACTIFS CORPORELS**

Les actifs corporels comprennent pour 30 340 466,76 EUR (au 31 décembre 2011 : 25 387 138,36 EUR) des terrains et constructions utilisés par la Banque dans le cadre de son activité propre.

NOTE 4.10 - CREANCES SUR DES ENTREPRISES LIEES ET SUR DES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES LA BANQUE A UN LIEN DE PARTICIPATION

Les créances sur des entreprises liées et des entreprises avec lesquelles la Banque a un lien de participation relèvent des postes suivants :

	Entreprises liées 2012	Participations 2012
Créances sur la clientèle	2 719 407,99	0,00
Opérations de crédit-bail	0,00	0,00
TOTAL	2 719 407,99	0,00

	Entreprises liées 2011	Participations 2011
Créances sur la clientèle	3 284 162,74	22 795,89
Opérations de crédit-bail	0,00	775 721,98
TOTAL	3 284 162,74	798 517,87

(chiffres exprimés en euros)

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2012

NOTE 4 – NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS (suite)

NOTE 4.11 - ACTIFS EN DEVICES ETRANGERES

Au 31 décembre 2012, le montant global converti en euros des éléments d'actifs libellés en devises, autres que l'euro et les devises des pays ayant adhéré à l'Union Monétaire, s'élève à 80 451 664,08 EUR (au 31 décembre 2011 : 122 843 597,32 EUR).

NOTE 4.12 - ACTIFS SUBORDONNES

Les actifs qui ont un caractère subordonné relèvent des postes suivants :

	2012	2011
Créances sur la clientèle	0,00	982 400,64

(chiffres exprimés en euros)

NOTE 4.13 - ACTIFS DONNES EN GARANTIE PAR LA BANQUE

Au 31 décembre 2012, la Banque dispose d'un portefeuille d'actifs susceptibles d'être donnés en garantie pour un montant de 962 110 727,47 EUR (au 31 décembre 2011 : 855 409 232,39 EUR). Le montant des actifs effectivement donnés en garantie s'élève au 31 décembre 2012 à 3 000 000,00 EUR (au 31 décembre 2011 : 2 000 000,00 EUR).

NOTE 4 – NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS (suite)

NOTE 4.14 - ECHEANCIER DES PASSIFS FINANCIERS PRIMAIRES

Au 31 décembre 2012	Jusqu'à 3 mois	3 - 12 mois	1 - 5 ans	Plus de 5 ans	Total 2012
Dettes envers des établissements de crédit	140 768 286,80	21 307 696,64	1 213 133,62	9 036 916,92	172 326 033,98
Dettes envers la clientèle	4 233 160 122,27	444 331 966,34	216 696 197,77	174 139 067,65	5 068 327 354,03
dont :					
dépôts d'épargne à vue	270 165 537,93	0,00	0,00	0,00	270 165 537,93
dépôts d'épargne à terme ou à préavis	6 328 944,26	24 222 097,24	151 122 955,79	109 399 343,15	291 073 340,44
autres dettes à terme et à préavis	803 951 667,95	420 109 869,10	65 573 241,99	64 739 724,50	1 354 374 503,54
Dettes représentées par un titre	137 864 913,96	213 492 949,10	227 336 276,62	6 594 951,89	585 289 091,57
Passifs subordonnés	0,00	12 500 000,00	30 000 000,00	0,00	42 500 000,00
TOTAL	4 511 793 323,03	691 632 612,08	475 245 608,01	189 770 936,46	5 868 442 479,58

Au 31 décembre 2011	Jusqu'à 3 mois	3 - 12 mois	1 - 5 ans	Plus de 5 ans	Total 2011
Dettes envers des établissements de crédit	327 789 017,52	31 498 598,93	1 349 712,99	8 750 160,59	369 387 490,03
Dettes envers la clientèle	3 815 799 149,36	587 854 848,90	209 320 177,05	183 057 550,84	4 796 031 726,15
dont :					
dépôts d'épargne à vue	297 610 100,95	0,00	0,00	0,00	297 610 100,95
dépôts d'épargne à terme ou à préavis	4 943 250,01	18 745 384,51	144 939 363,47	124 346 976,67	292 974 974,66
autres dettes à terme et à préavis	667 555 563,76	569 109 464,39	64 380 813,57	58 710 574,17	1 359 756 415,89
Dettes représentées par un titre	72 379 838,79	112 696 598,92	147 912 968,72	1 899 418,34	334 888 824,77
Passifs subordonnés	0,00	0,00	12 500 000,00	30 000 000,00	42 500 000,00
TOTAL	4 215 968 005,67	732 050 046,75	371 082 858,76	223 707 129,77	5 542 808 040,95

(chiffres exprimés en euros)

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DECEMBRE 2012

NOTE 4 – NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS (suite)

NOTE 4.15 - AUTRES PASSIFS

Les autres passifs se décomposent de la manière suivante :

	2012	2011
Valeurs à payer à court terme	16 461 765,00	24 302 844,98
Créanciers privilégiés	7 569 793,19	6 645 957,38
Créanciers divers	2 579 498,45	2 705 348,76
TOTAL	26 611 056,64	33 654 151,12

(chiffres exprimés en euros)

NOTE 4.16 - PASSIFS SUBORDONNES

Les charges d'intérêt payées par la Banque pour les passifs subordonnés au cours de l'exercice s'élèvent à 2 031 250,00 EUR (au 31 décembre 2011 : 2 522 859,69 EUR).

Le détail des emprunts obligataires subordonnés en cours au 31 décembre 2012 se présente comme suit :

Montant de l'emprunt (EUR)	taux d'intérêt	date d'émission	échéance
12.500.000	4,25 %	30.10.2006	30.10.2013
30.000.000	5,00 %	26.03.2010	26.03.2017

Un emprunt de 12 500 000,00 EUR émis le 15 novembre 2004 était arrivé à échéance le 15 novembre 2011.

Les contrats d'émission prévoient des circonstances déterminées dans lesquelles un remboursement anticipé est possible, sous réserve de l'accord de la Commission de Surveillance du Secteur Financier.

NOTE 4 – NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS (suite)**NOTE 4.17 - PROVISIONS**

Au 31 décembre 2012, le poste des « Autres provisions » se décompose de la façon suivante :

	2012	2011
Provisions AGDL	63 485 703,42	63 485 703,42
Provisions pour litiges	4 817 984,82	2 903 064,26
Provision forfaitaire	2 868 335,62	2 744 006,01
Provisions pour charges	6 923 627,53	7 503 012,82
Autres provisions	38 128,24	38 128,24
TOTAL	78 133 779,63	76 673 914,75

(chiffres exprimés en euros)

NOTE 4.18 - POSTES SPECIAUX AVEC UNE QUOTE-PART DE RESERVES

Le montant renseigné sous « Postes spéciaux avec une quote-part de réserves » se compose uniquement de plus-values de réinvestissement pour un montant de 15 593 259,08 EUR résultant de l'application de l'article 54 de la loi concernant l'impôt sur le revenu (au 31 décembre 2011 : 12 836 433,23 EUR).

NOTE 4 – NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS (suite)

NOTE 4.19 - PARTS SOCIALES EMISES (FONDS SOCIAL), RESERVES, RESULTAT DE L'EXERCICE ET RESULTATS REPORTES

Le fonds social de la Banque est constitué de 3 catégories de parts sociales :

- les parts de catégorie A sont exclusivement détenues par les Caisses d'épargne et de crédit organisées sous la forme de sociétés coopératives ou associations agricoles au sens de l'article 12(1) de la loi relative au secteur financier.
- les parts de catégorie B sont détenues par les autres associés, existants au 1^{er} septembre 2005, respectivement entrés en 2007, personnes physiques et personnes morales de l'économie agricole et viticole.
- les parts de catégorie C sont réservées aux investisseurs tiers.

La valeur nominale d'une part sociale s'élève à 0,25 EUR

Au 31 décembre 2012, la valeur des parts sociales s'élève à 238 269,00 EUR (31 décembre 2011 : 213 675,00 EUR). Le fonds social de la Banque Raiffeisen, qui s'élève au 31 décembre 2012 à 2 097,00 EUR (2011 : 2 103,00 EUR) et qui est composé de 4 212 parts de catégorie A et 4 176 parts de catégorie B (2011 : 4 212 parts de catégorie A et 4 200 parts de catégorie B), est éliminé à concurrence de 1 053,00 EUR, ce qui représente les parts détenues par les Caisses Raiffeisen affiliées incluses dans la consolidation.

Sur le bénéfice disponible de la Banque Raiffeisen, il peut être distribué des dividendes qui doivent être séparés en trois parties en proportion de la participation de chaque catégorie de parts sociales dans le fonds social.

Il peut être alloué aux parts sociales de catégorie A un montant en espèces qui n'excède pas le taux d'intérêt maximum pour les dépôts d'épargne à terme de dix ans offert par la Banque, augmenté de deux pour cent, appliqué à la valeur nominale des parts sociales de catégorie A. Le solde du dividende de catégorie A est distribué aux titulaires de parts sociales de catégorie A sous forme de parts sociales de catégorie A nouvellement émises par la Banque à cette fin. En cas de rompus, le solde ne pouvant être distribué sous forme de nouvelles parts sociales de catégorie A est affecté à un fonds de réserve spéciale de catégorie A dont le montant devra être utilisé pour l'émission de nouvelles parts sociales de catégorie A dès que ce fonds de réserve spéciale de catégorie A aura atteint un montant le permettant.

Il peut être alloué aux parts sociales de catégorie B un montant en espèces qui n'excède pas le taux d'intérêt maximum pour les dépôts d'épargne à terme de dix ans offert par la Banque, augmenté de deux pour cent, appliqué à la valeur nominale des parts sociales de catégorie B. Le solde du dividende de catégorie B est distribué aux titulaires de parts sociales de catégorie B sous forme de parts sociales de catégorie B nouvellement émises par la Banque à cette fin. En cas de rompus, le solde ne pouvant être distribué sous forme de nouvelles parts sociales de catégorie B est affecté à un fonds de réserve spéciale de catégorie B dont le montant devra être utilisé pour l'émission de nouvelles parts sociales de catégorie B dès que ce fonds de réserve spéciale de catégorie B aura atteint un montant le permettant.

NOTE 4 – NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS (suite)**NOTE 4.19 - PARTS SOCIALES EMISES (FONDS SOCIAL), RESERVES, RESULTAT DE L'EXERCICE ET RESULTATS REPORTEES (suite)**

Sur le dividende de catégorie C, il peut être proposé aux titulaires de parts sociales de catégorie C soit de percevoir un montant en espèces, soit de recevoir l'équivalent du montant du dividende proposé sous forme de parts sociales de catégorie C nouvellement émises par la Banque à cette fin. Dans le cas d'une telle proposition, chaque titulaire de parts sociales de catégorie C peut déterminer individuellement s'il souhaite recevoir tout ou partie de son dividende soit en espèces, soit en parts sociales. En cas de rompus, le solde ne pouvant être distribué sous forme de parts sociales de catégorie C est affecté à un fonds de réserve spéciale de catégorie C dont le montant devra être utilisé pour l'émission de nouvelles parts sociales de catégorie C dès que ce fonds de réserve spéciale de catégorie C aura atteint un montant le permettant.

Le solde du résultat non distribué est affecté aux autres réserves ou reporté à nouveau.

Suivant la loi luxembourgeoise sur les sociétés coopératives, il est fait annuellement, sur les bénéfices nets, un prélèvement de 5 % au moins, affecté à la constitution d'une réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne 10 % du capital social. Cette affectation est réalisée lors de l'exercice suivant. La distribution de la réserve légale n'est pas permise.

L'évolution des parts sociales émises (fonds social), des réserves et des résultats reportés peut être détaillée comme suit :

	Parts sociales émises (fonds social)	Réserves	Résultats reportés
Solde au 1 ^{er} janvier 2012	213 675,00	203 332 821,72	0,00
Augmentation du fonds social	174,00	0,00	
Associés entrants	29 375,00	0,00	0,00
Associés sortants	-4 955,00	0,00	0,00
Résultat de l'exercice clos le 31.12.2011	0,00	0,00	17 237 541,24
Affectation du résultat			
- Transfert aux réserves	0,00	17 237 541,24	-17 237 541,24
- Dividendes aux parts sociales	0,00	0,00	0,00
Solde au 31 décembre 2012	238 269,00	220 570 362,96	0,00

(chiffres exprimés en euros)

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2012

NOTE 4 – NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS (suite)

NOTE 4.20 - RESULTAT CONSOLIDE DE L'EXERCICE

Le résultat des comptes consolidés peut être réconcilié comme suit :

	2012	2011
BANQUE RAIFFEISEN	34 977 258,86	8 720 171,99
CAISSES RAIFFEISEN AFFILIEES, comptes regroupés	7 982 560,40	8 534 319,25
TOTAL	42 959 819,26	17 254 491,24
Ecritures de consolidation		
Elimination partielle de la dotation aux postes spéciaux avec une quote-part de réserves	-16 950,00	-16 950,00
Résultat des comptes consolidés	42 942 869,26	17 237 541,24

(chiffres exprimés en euros)

NOTE 4.21 - INTERETS MINORITAIRES

Les intérêts minoritaires dans les fonds propres de la Banque sont nuls.

NOTE 4.22 - DETTES ENVERS DES ENTREPRISES LIEES ET DES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES LA BANQUE A UN LIEN DE PARTICIPATION

Les dettes envers des entreprises liées et des entreprises avec lesquelles la Banque a un lien de participation relèvent des postes suivants :

	Entreprises liées 2012	Participations 2012
Dettes envers la clientèle	9 504 542,76	70 892 613,79
	Entreprises liées 2011	Participations 2011
Dettes envers la clientèle	25 875 125,76	70 246 287,96

(chiffres exprimés en euros)

NOTE 4 – NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS (suite)**NOTE 4.23 - PASSIFS EN DEVISES ETRANGERES**

Au 31 décembre 2012, le montant global converti en EUR des éléments de passif libellés en devises, autres que l'euro et les devises des pays ayant adhéré à l'Union Monétaire, s'élève à 80 061 734,84 EUR (31 décembre 2011 : 122 468 346,30 EUR).

NOTE 4.24 - PASSIFS EVENTUELS

Les passifs éventuels de la Banque se décomposent de la manière suivante :

	2012	2011
Garanties et autres substituts directs de crédit	76 086 013,65	74 220 385,44
Garanties par endos	4 815,00	29 022,50
Contre-garanties	167 199 334,60	143 207 879,45
TOTAL	243 290 163,25	217 457 287,39

(chiffres exprimés en euros)

NOTE 4.25 - ENGAGEMENTS

Les engagements de la Banque se décomposent de la manière suivante :

	2012	2011
Crédits confirmés, non utilisés	727 903 166,24	821 535 196,28

(chiffres exprimés en euros)

Aux 31 décembre 2012 et 2011, les engagements ne comprennent pas de montant à l'égard d'entreprises liées.

Il existe des engagements qui ne sont ni repris au bilan consolidé, ni au hors-bilan consolidé et qui concernent les engagements de payer dans le futur des loyers fixes pour immeubles loués ou pour des biens pris en location.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DECEMBRE 2012

NOTE 4 – NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS (suite)

NOTE 4.26 - OPERATIONS LIEES AUX TAUX DE CHANGE, AUX TAUX D'INTERET ET A D'AUTRES COURS DU MARCHE

Les opérations liées aux taux de change, aux taux d'intérêt et à d'autres cours du marché non encore dénouées au 31 décembre 2012 sont les suivantes :

Opérations liées aux taux d'intérêt :

- Interest rate swaps

Opérations liées aux taux de change :

- Opérations de change à terme

Les opérations liées aux taux d'intérêt répondent à des objectifs de couverture des effets des fluctuations des taux d'intérêt sur les postes d'actif et de passif et se présentent de la façon suivante, en fonction de leur durée résiduelle :

	2012 <i>(en valeur notionnelle)</i>	2011 <i>(en valeur notionnelle)</i>
Interest Rate Swaps (Contrats "over the counter" (OTC))		
Jusqu'à 3 mois	110 107 142,83	175 000 000,00
3 - 12 mois	25 055 555,58	46 625 000,00
1 - 5 ans	462 263 095,23	455 441 666,67
plus de 5 ans	143 132 105,27	165 898 070,17
TOTAL	740 557 898,91	842 964 736,84

	2012 <i>(en valeur de marché)</i>	2011 <i>(en valeur de marché)</i>
Interest Rate Swaps (Contrats "over the counter" (OTC))		
Jusqu'à 3 mois	179 761,88	84 487,75
3 - 12 mois	230 903,18	-134 937,40
1 - 5 ans	-7 078 666,94	2 645 962,80
plus de 5 ans	-20 037 406,48	-16 546 227,15
TOTAL	-26 705 408,36	-13 950 714,00

(chiffres exprimés en euros)

Les opérations liées aux taux de change sont exclusivement contractées pour compte de clients. La Banque conclut chaque fois une opération de couverture en sens inverse ne laissant pas de position ouverte. Le montant en valeur notionnelle des contrats se chiffre à 154 349,95 EUR au 31 décembre 2012 (0 EUR au 31 décembre 2011).

NOTE 4 – NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS (suite)**NOTE 4.27 - SERVICES DE GESTION ET DE REPRESENTATION**

La Banque offre des services de gestion et de prise ferme au titre desquels elle peut être tenue pour responsable de négligence ou de manquement à ses obligations.

Les services de gestion et de représentation comprennent :

- la gestion de fortune
- les opérations fiduciaires
- la détention d'avoirs de tiers
- la prise ferme de titres

NOTE 4.28 - VENTILATION DES PRODUITS PAR MARCHE GEOGRAPHIQUE

La Banque effectue ses opérations essentiellement sur le marché interne de l'Union Européenne, avec une partie significative sur le marché luxembourgeois.

NOTE 4.29 - AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Ce poste se décompose comme suit :

	2012	2011
Loyers perçus	1 388 126,59	1 317 501,51
Reprise de provisions pour impôts	951 103,68	450 443,83
Reprise d'autres provisions	241 473,18	581 464,99
Remboursement sinistres AGDL	1 418 525,67	1 505 846,98
Plus-values de cessions d'immeubles	2 934 266,53	441 092,41
Plus-values de cessions de participations	44 011,50	0,00
Produits concernant des exercices antérieurs	225 177,58	399 677,81
Autres	587 622,08	204 692,82
TOTAL	7 790 306,81	4 900 720,35

(chiffres exprimés en euros)

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2012

NOTE 4 – NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS (suite)

NOTE 4.30 - AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Le montant des « Autres charges d'exploitation » renseigné au compte de profits et pertes consolidé est composé des postes suivants :

	2012	2011
Frais concernant des exercices antérieurs	141 557,79	107 697,99
Dotations aux provisions	2 116 805,07	30 000,00
Autres	98 092,09	120 079,94
TOTAL	2 356 454,95	257 777,93

(chiffres exprimés en euros)

NOTE 4.31 - IMPÔTS SUR LES RESULTATS ORDINAIRES ET EXCEPTIONNELS

Les impôts sur les résultats grèvent exclusivement le résultat provenant des activités ordinaires.

NOTE 4.32 - AVANCES ET CREDITS AUX MEMBRES DES DIFFERENTS ORGANES ET A LA STRUCTURE DE DIRECTION DE LA BANQUE

Le montant des avances et crédits accordés par la Banque aux membres des organes d'administration, de surveillance et aux membres de la structure de direction, ainsi que les engagements pris pour le compte de ces personnes au titre d'une garantie quelconque se présente comme suit :

	Avances et crédits au 31.12.2012	Engagements au 31.12.2012
Membres des organes d'administration et de surveillance	34 441	1 319
Membres de la structure de direction (40 personnes)	10 543	720

	Avances et crédits au 31.12.2011	Engagements au 31.12.2011
Membres des organes d'administration et de surveillance	32 857	980
Membres de la structure de direction (38 personnes)	8 211	243

(chiffres exprimés en milliers d'euros)

NOTE 4 – NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS (suite)**NOTE 4.33 - EFFECTIF DU PERSONNEL**

Au cours de l'exercice 2012, le nombre moyen du personnel employé par la Banque se ventile comme suit :

	Nombre 2012	Nombre 2011
Direction	3	3
Cadres supérieurs	37	34
Salariés	500	481
TOTAL	540	518

NOTE 4.34 - REMUNERATIONS DES MEMBRES DES DIFFERENTS ORGANES ET DE LA STRUCTURE DE DIRECTION DE LA BANQUE

Le montant des rémunérations allouées au titre de l'exercice aux membres des organes d'administration, de surveillance et aux membres de la structure de direction en raison de leurs fonctions, ainsi que les engagements nés ou contractés en matière de pensions de retraite à l'égard des membres des organes précités se présente comme suit :

	Emoluments 2012	Pension de retraite 2012
Membres des organes d'administration et de surveillance	249	0
Membres de la structure de direction (40 personnes)	5 717	582
TOTAL	5 966	582

	Emoluments 2011	Pension de retraite 2011
Membres des organes d'administration et de surveillance	191	0
Membres de la structure de direction (38 personnes)	4 934	471
TOTAL	5 125	471

(chiffres exprimés en milliers d'euros)

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2012

NOTE 4 – NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS (suite)

NOTE 4.35 - HONORAIRES DU REVISEUR D'ENTREPRISES AGREE

Le montant total, hors TVA, des honoraires au réviseur d'entreprises agréé se décompose de la manière suivante :

	2012	2011
Contrôle légal des comptes	185	225
Services de conseil fiscal	0	5
Autres services	0	6
TOTAL	185	236

(chiffres exprimés en milliers d'euros)

NOTE 4.36 - PROVISIONS AGDL

En date du 25 septembre 1989, tous les établissements de crédit du secteur bancaire du Grand-Duché de Luxembourg ont adhéré en tant qu'associés à l'association sans but lucratif « Association pour la Garantie des Dépôts, Luxembourg », en abrégé « AGDL ».

Conformément à la loi du 5 avril 1993 telle que modifiée par celle du 11 juin 1997, l'AGDL a pour objet exclusif de constituer un système de garantie mutuelle des dépôts en faveur des clients des établissements de crédit membres de l'AGDL (« la Garantie »).

Les clients garantis sont tous les déposants en argent et tous les investisseurs d'opérations autres que celles portant sur un dépôt d'argent, personnes physiques, sans distinction de nationalité ou de résidence. Sont pareillement garanties les sociétés relevant du droit luxembourgeois ou du droit d'un autre Etat membre de la Communauté européenne d'une dimension telle qu'elles sont autorisées à établir un bilan abrégé conformément à la loi, ainsi que celles de dimension comparable relevant du droit d'un autre Etat membre de la Communauté européenne.

A l'égard de chaque associé, la Garantie est limitée à un montant maximal de 100 000 EUR ou sa contre valeur en monnaie étrangère par déposant et 20 000 EUR ou sa contre valeur en monnaie étrangère par investisseur, sans qu'un déposant et investisseur ne puisse toucher un montant supérieur à cette somme, quel que soit le nombre de comptes ou de dépôts, respectivement de créances, dont il est titulaire ou cotitulaire auprès d'un même établissement de crédit.

Le montant constitue un plafond absolu et il n'est pas susceptible d'être augmenté du chef d'intérêts, de frais ou de n'importe quelle autre somme.

La Banque a constitué des provisions pour des engagements éventuels futurs liés à la Garantie qui s'élèvent au 31 décembre 2012 à 63 485 703,42 EUR (31 décembre 2011 : 63 485 703,42 EUR).

Alzingen

429, route de Thionville
L-5887 Alzingen
36 89 59

Bascharage

121-127, av. de Luxembourg
L-4940 Bascharage
50 65 71-1

Bech-Kleinmacher

46, route du Vin
L-5405 Bech-Kleinmacher
23 69 85 66

Bertrange

19, rue de Mamer
L-8081 Bertrange
31 81 42

Bettborn

61, rue Principale
L-8606 Bettborn
23 62 01 52

Bettembourg

29, rue de la Gare
L-3237 Bettembourg
51 58 25

Clervaux

29, Grand-Rue
L-9710 Clervaux
92 19 59

Crauthem

1, rue de Bettembourg
L-3326 Crauthem
36 87 61

Diekirch

4, rue St.-Antoine
L-9205 Diekirch
80 80 93

Differdange

6 - 8, avenue de la Liberté
L-4601 Differdange
58 35 09

Dudelange

73, avenue G.-D. Charlotte
L-3441 Dudelange
52 02 12

Echternach

9, rue de la Gare
L-6440 Echternach
72 01 77

Esch/Alzette

119, rue de l'Alzette
L-4010 Esch/Alzette
53 01 26

Ettelbruck

5, place Marie-Adelaïde
L-9063 Ettelbruck
81 25 52

Feulen

27, route de Bastogne
L-9176 Niederfeulen
81 02 14

Grevenmacher

7, rue des Bateliers
L-6713 Grevenmacher
75 02 41

Junglinster

1, rue de Luxembourg
L-6130 Junglinster
78 00 35

Kayl

30-34, Grand-Rue
L-3650 Kayl
56 71 56

Kehlen

6, rue de Mamer
L-8280 Kehlen
30 99 41

Lux-Centre

28, boulevard Royal
L-2449 Luxembourg
24 50 22 08

Lux-Gare

68, avenue de la Liberté
L-1930 Luxembourg
24 50 66 00

Lux-Limpertsberg

41, allée Scheffer
L-2520 Luxembourg
47 03 35

Lux-Merl

46, rue Charles Martel
L-2134 Luxembourg
24 50 24 98

Mamer

65, route d'Arlon
L-8211 Mamer
31 97 91

Mersch

13, rue de la Gare
L-7535 Mersch
32 00 67

Mondercange

14, rue d'Esch
L-3920 Mondercange
55 76 67

Mondorf

13, avenue Fr. Clement
L-5612 Mondorf-les-Bains
23 66 26-1

Niederanven

130a, route de Trèves
L-6940 Niederanven
34 81 77-1

Noerdange

3, Dikrecherstrooss
L-8550 Noerdange
23 62 27-1

Perlé

2, route d'Arlon
L-8825 Perlé
23 64 00 15

Pétange

21, route de Luxembourg
L-4761 Pétange
50 42 07

Redange

23, Grand-Rue
L-8510 Redange/Attert
26 62 36-1

Remich

6, op der Kopp
Z. d'activités Jongebësch
L-5544 Remich
23 60 71-1

Saeul

1, rue de Mersch
L-7470 Saeul
23 63 02 26-1

Sandweiler

12-14, rue Principale
L-5240 Sandweiler
35 72 31-1

Soleuvre

5, rue du Knapp
L-4465 Soleuvre
59 30 54

Steinfort

16-18 rue de Kleinbettingen
L-8436 Steinfort
39 60 92

Strassen

165, route d'Arlon
L-8009 Strassen
31 93 54

Troisvierges

8, Grand-Rue
L-9905 Troisvierges
26 95 73 11

Useldange

18, route de Boevange
L-8707 Useldange
23 63 90 11

Walferdange

20, rue de Diekirch
L-7220 Walferdange
33 30 03

Wasserbillig

4, route d'Echternach
L-6617 Wasserbillig
74 02 07

Weiswampach

45, Gruuss-Strooss
L-9991 Weiswampach
99 83 70

Wiltz

9, rue G.-D. Charlotte
L-9515 Wiltz
26 95 10-1

Wintrange

Maison 61
L-9780 Wintrange
26 91 51-1

Wormeldange

123, rue Principale
L-5480 Wormeldange
76 03 37-1

